Annexe 01 : Avis favorable du SPANC de Nantes Métropole sur le projet ANC de la Tranche n° 1 (local OPB) de l’aménagement de la plateforme Sud

Nantes Métropole

www.nantesmetropole.fr

Elodie LOPEZ
Direction des Opérateurs Publics
de l'Eau et de l'Assainissement
Pôle Assainissement – Services Contrôles
Tél. +33 (0)2.40.95.99.09
Fax. +33 (0)2.40.43.13.49

Réf. : EL DD C2 D 2018 11 0478- AOPD241
Pièce jointe : copie attestation de conformité

Note

A l'attention de : Sandra BREUX, Pôle Nantes-Ouest

Copie à :
- Mairie de Nantes – Service urbanisme
- SUEZ RV Ouest, Monsieur Christophe CAPELLE, 2bis rue Robert Le Ricolais, CS 50413, 44304 Nantes Cedex 3
- Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, 18 Quai Ernest Renaud, BP 18609, 44186 Nantes Cedex 4 (à l'attention de M. Jean-Paul SALLAUD ou Mme Amélie JOUANNEAU)

Nantes, le 20 NOV. 2018

Objet : PC à venir – SUEZ RV Ouest, rue de l'île aux Moutons – 44200 Nantes

Dossier n°: 109-00167 (plateforme sud (tranche n°1): Ecopôle de recyclage, traitement et valorisation des déchets - local accueil OPB)
Parcelle(s) n°: IY 116p

Contrôle technique de la conception et de l'implantation de l'installation d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet, je vous adresse les observations suivantes :

Avis sur la conception, l'implantation et le dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif projetée:

Avis favorable sous réserves, considérant:

- **Le caractère « difficilement raccordable » de la parcelle, confirmé par le pôle Stratégie Développement Animation de la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole par mail du 14/02/2018,**

.../...

- **L'autorisation de raccordement des eaux traitées du 10/08/2018 dans le réseau d'eaux pluviales, rue de l'île Botty, par le propriétaire (Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire),**
- **L'emplacement des ouvrages d'assainissement hors zone inondable selon le PPRI,**
- **La création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales privé situé sur la parcelle IY 116 longeant la rue de l'île aux Moutons et rejoignant le réseau d'eaux pluviales existant rue de l'île Botty afin d'y rejeter les eaux traitées de l'assainissement non collectif.**

  - Le dispositif d'assainissement non collectif, préconisé par le bureau d'études SCE d'octobre 2018 (version 4 – réf.: 180221) est composé d'**une fosse toutes eaux 3m³ suivie d'un 1er poste de relevage, d'un filtre à sable vertical drainé étanche semi-enterré de 20 m² (5 m x 4 m) et d'un 2ème poste de relevage**. **Ce dispositif est dimensionné pour 4 équivalent-habitants,**
  - Selon les éléments du permis de construire transmis et notamment le plan intérieur, le local professionnel OPB sera composé d'1 accueil artisans, de sanitaires et d'1 salle Opérateur Pont Bascule. Le hangar pour les métaux ferreux et non ferreux ne comportera pas de sanitaires,
  - Selon Laure DUBOURG de la société SUEZ (mail du 07/11/2018), les professionnels extérieurs à l'entreprise SUEZ n'utiliseront pas les sanitaires du local OPB. Ces derniers sont uniquement destinés au personnel du site à savoir: 1 responsable de site, 1 agent administratif et 2 à 5 personnes pouvant transiter par le local OPB. Au total, 7 personnes de l'entreprise peuvent être amener à séjourner sur le site,
  - **Le dispositif ne devra recevoir que des eaux usées assimilées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et en aucun cas les eaux pluviales**. Il est, de plus, adapté pour un fonctionnement par intermittence (absences prolongées, ...),
  - **Le DTU 64-1 d'août 2013 indiquant les règles de l'art et l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par arrêté du 07 mars 2012 seront respectés,**
  - Afin d'éviter un enfouissement trop important de la fosse toutes eaux et du poste de relevage, il est impératif de prévoir les sorties d'eaux usées le moins profond possible par rapport au terrain naturel,
  - **Toutes les eaux usées assimilées domestiques devront être dirigées vers la fosse toutes eaux,**
  - Un té/regard de visite devra être réalisé à chaque sortie des eaux usées. Ces tés/regards devront rester accessibles à tout moment et ce, après tout aménagement extérieur,
  - La pente des tuyaux de collecte entre le local et la fosse toutes eaux doit être ≥ 2%. La pente du tuyau entre la fosse et le poste de relevage doit être ≥ 0,5%,
  - L'ensemble des canalisations soumises à circulation devra être renforcé (utilisation de tuyaux de classe de résistance CR8 par exemple),
  - Tous les tampons d'accès devront affleurer le niveau du sol fini. Des rehausses compatibles et étanches seront à prévoir si nécessaire,
  - Chaque ventilation primaire des canalisations d'évacuations des eaux usées (PVC Ø100 mm) devra être prolongée jusqu'au toit pour créer un appel d'air,
  - La ventilation secondaire remontera à 40 cm au-dessus de l'acrotère et sera équipée d'un extracteur des gaz (statique ou éolien). Elle devra être distante de plus d'un mètre de la ventilation primaire, de tout ouvrant ou conduit (VMC, ventilation primaire, ...),

.../...

- **Tous les niveaux devront être repris avant les travaux afin de s'assurer de ne pas dépasser l'épaisseur de remblai final maximum autorisée sur la fosse toutes eaux et le poste de relevage.** Si un décapage du terrain est nécessaire, la formation d'une cuvette est proscrite. Un point bas en dehors de l'emprise des ouvrages de l'assainissement est à prévoir,
- Les tuyaux d'épandage du filtre à sable devront être le moins profond possible (max. 20 cm) par rapport au niveau du sol fini, afin de garantir un fonctionnement optimum du dispositif de traitement,
- La distance minimum conseillée du filtre par rapport à toute végétation à fort enracinement est de 3 mètres,
- L'installation d'assainissement non collectif devra être située hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule, hors cultures, plantations et zones de stockage de charges lourdes. Le revêtement superficiel doit être perméable à l'air et à l'eau. En particulier, tout revêtement bitumé ou bétonné est proscrit,
- **Les prescriptions du bureau d'études SCE devront être respectées notamment :**
    - Les effluents bruts seront acheminés gravitairement vers la fosse toutes eaux via un réseau PVC CR16 (Ø100mm),
    - Pour assurer la stabilité à vide de l'ouvrage vis-à-vis de la présence de la nappe, une fosse toutes eaux béton est préconisée au détriment d'une fosse en polyéthylène (PE) lestée,
    - Les effluents prétraités seront dirigés vers un poste de relevage en matériau PE via un réseau PVC Ø100mm CR16,
    - Chaque poste de relevage d'un volume utile de l'ordre de 100L, sera couvert et équipé d'une pompe immergée (2-4 m^3/h environ) fonctionnant sur poire de niveau. La conduite de refoulement sera en PVC « pression » PN 16 de Ø 40 (soit DN 32),
    - Le regard de répartition disposera d'un brise-jet (coude à 90°),
    - Le filtre à sable retenu sera semi-enterré (hauteur hors sol de + 50 cm par rapport au terrain naturel) et disposera de pente de talus de l'ordre de 25% composé de matériaux nobles et propres issus de remblais excédentaires de terrassement,
    - Le filtre à sable disposera d'un système d'étanchéité par géomembrane > 1mm en fond et sur les 4 parois,
    - Le 2ème poste de relevage sera conçu à l'identique du 1er poste, à l'exception de l'absence de système de ventilation naturelle,
    - La zone dédiée à l'assainissement non collectif sera délimitée par une bordure continue en béton hauteur 20 cm mini,
    - Les eaux traitées seront rejetées dans le regard de sortie du bassin de rétention des eaux pluviales via un réseau de refoulement en PVC Pression Ø40 PN 16 (linéaire 90 ml environs),
    - ..... ,

- Chaque poste devra respecté la norme NF EN 12050-2 et être adapté à la longueur de refoulement associée. La mise en place d'une alarme est fortement conseillée afin de prévenir tout dysfonctionnement prolongé de chaque pompe,
- La géomembrane devra être d'un seul tenant sur toute la fouille,
- La canalisation de refoulement devra être protégée et renforcée afin d'éviter sa déformation et/ou poinçonnement, ... ,

.../...

- L'entretien devra être réalisé aussi souvent que nécessaire :
  - La périodicité de la vidange du dispositif doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de la fosse toutes eaux,
  - Le préfiltre de la fosse devra être nettoyé 3 à 4 fois/an afin d'éviter tout départ de matières vers le filtre à sable,
  - ... .
- L'entreprise retenue pour la mise en place du dispositif d'assainissement non collectif devra avoir connaissance du plan des réseaux souples compte tenu de l'implantation de réseaux électriques sur l'emprise des ouvrages de l'assainissement.

- Si le pétitionnaire prévoit la **mise en place d'une filière différente** de celle validée par ce courrier, un nouveau plan de masse, un nouveau profil et la documentation technique de la filière retenue seront transmis au SPANC dans les plus brefs délais pour avis et ce, **avant tous travaux,**

- Si le propriétaire prévoit d'**augmenter la capacité d'accueil** de l'immeuble (nombre de salariés, ...), celui-ci devra prendre contact avec le SPANC pour faire valider les modifications souhaitées, **avant tous travaux,**

- **Si les travaux ne respectent pas le DTU 64.1 d'août 2013 ou si les ouvrages de l'assainissement non collectif sont remblayés avant le contrôle d'exécution, aucun avis « favorable » sur les travaux ne sera émis.**

- L'installateur ou le pétitionnaire devra impérativement **prévenir le SPANC** de Nantes Métropole, au moins une semaine avant la fin du chantier, afin de fixer le jour du contrôle de la bonne exécution des travaux. Cette visite sera effectuée **avant le remblaiement des ouvrages**.

- Il est important de préciser que le SPANC réalise le contrôle de bonne exécution à partir des sorties des évacuations des eaux usées visibles de l'immeuble. Il appartient donc au propriétaire de s'assurer que toutes les eaux usées (eaux vannes et eaux ménagères) sont bien collectées et dirigées vers le dispositif d'assainissement non collectif, et séparées des eaux pluviales,

- Une visite de contrôle de bon fonctionnement de votre installation sera ensuite programmée périodiquement.

- En tant qu'usager du SPANC, vous devrez vous acquitter chaque semestre, sur la facture d'eau, d'une somme dont le montant s'élève à environ 19 € HT,

- Conformément à l'article L.1331-1 du code de la santé publique et à l'arrêté du 7 mars 2012, il appartient à l'usager de prendre les dispositions nécessaires pour maintenir son dispositif d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Edwige HUBERT
Responsable Service Contrôles

Nantes Métropole

www.nantesmetropole.fr

Direction des Opérateurs Publics de l'Eau
et de l'Assainissement
Pôle Assainissement - Service Contrôles
Affaire suivie par Elodie LOPEZ
Tél. +33 (0)2.40.95.99.09
Fax + 33 (0)2.40.43.13.49

SUEZ RV Ouest
2bis rue Robert Le Ricolais
CS 50413
44304 Nantes Cedex 3

A l'attention de Monsieur Christophe CAPELLE

Nos réf. : EL DD C2 D 2018 11 0478 – AOPD 285

Pièces jointes : copie note et « demande de validation du projet »

Objet : Attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif dans le cadre **d'un permis de construire à venir**

Dossier n°: 109-00167 (plateforme sud (tranche n°1): Ecopôle de recyclage, traitement et valorisation des déchets - local accueil OPB)
Parcelle(s) n°: IY 116p

Nantes, le 20 NOV. 2018

Attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif

Conformément aux articles L.2224-8 du code général des collectivités territoriales et R.431-16 du Code de l'urbanisme, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposés par l'arrêté modifié du 7 mars 2012 atteste que :

La société SUEZ RV Ouest a déposé un projet d'installation d'assainissement non collectif, dans le cadre de son projet de construction d'un Ecopôle comprenant notamment, dans le cadre de ce permis de construire, un local accueil OPB situé ZI Cheviré – Rue de l'Ile aux Moutons à Nantes.

Le projet, situé rue de l'Île aux Moutons, a fait l'objet d'un **avis favorable** du SPANC considérant notamment, le caractère « difficilement raccordable » de cet immeuble confirmé par le pôle Stratégie Développement Animation de la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole par mail du 14/02/2018, et est **conforme à la réglementation en vigueur**.

Ce projet concerne la mise en place d'une filière d'assainissement composée d'**une fosse toutes eaux 3m³ suivie d'un 1er poste de relevage, d'un filtre à sable vertical drainé étanche semi-enterré de 20 m² (5 m x 4 m) et d'un 2ème poste de relevage. Ce dispositif est dimensionné pour 4 équivalent-habitants maximum.**

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installations d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'avis du SPANC.

.../...

La possibilité pour les demandeurs de modifier leur projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire demeure envisageable à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en terme de dimensionnement, de périmètre d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.

A la date de réalisation des travaux d'assainissement, un contrôle d'exécution des travaux par le SPANC est obligatoire. L'installateur ou le pétitionnaire devra impérativement prévenir le SPANC de Nantes Métropole, au moins une semaine avant la fin du chantier, afin de fixer le jour du contrôle de la bonne exécution des travaux. Cette visite sera effectuée avant le remblaiement des ouvrages.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal BOLO
Vice-président

Copie pour information :
- Pôle Nantes – Ouest,
- Mairie de Nantes – Service urbanisme,
- SUEZ RV Centre Ouest, Madame Laure DUBOURG, ZA de Conneuil, 6 rue de Gaspard Monge, 37270 Montlouis-sur-Loire
- Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, Madame Amélie JOUANNEAU, 18 Quai Ernest Renaud, BP 18609, 44186 Nantes Cedex 4

Annexe 02 : Plan de situation générale

PLAN DE SITUATION GENERALE

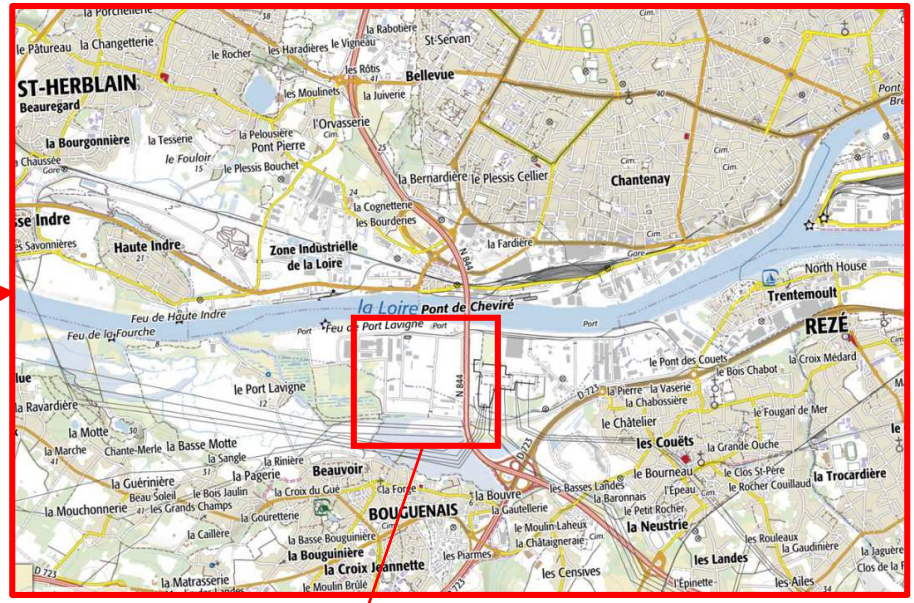

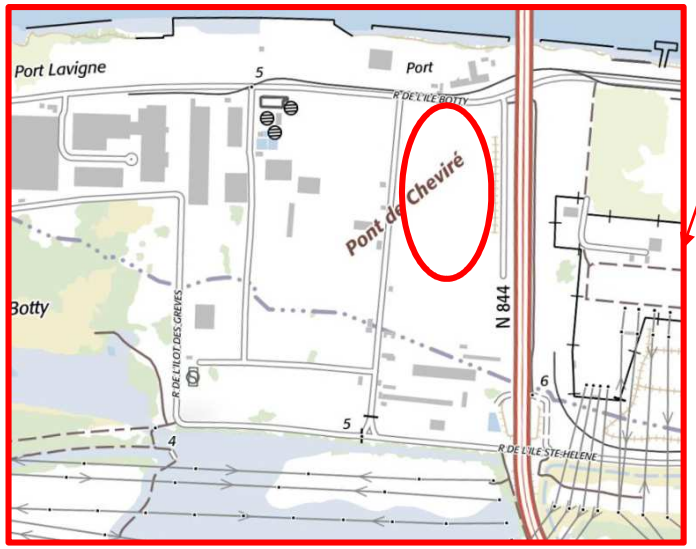

Annexe 03 : Plan cadastral

PLAN CADASTRAL

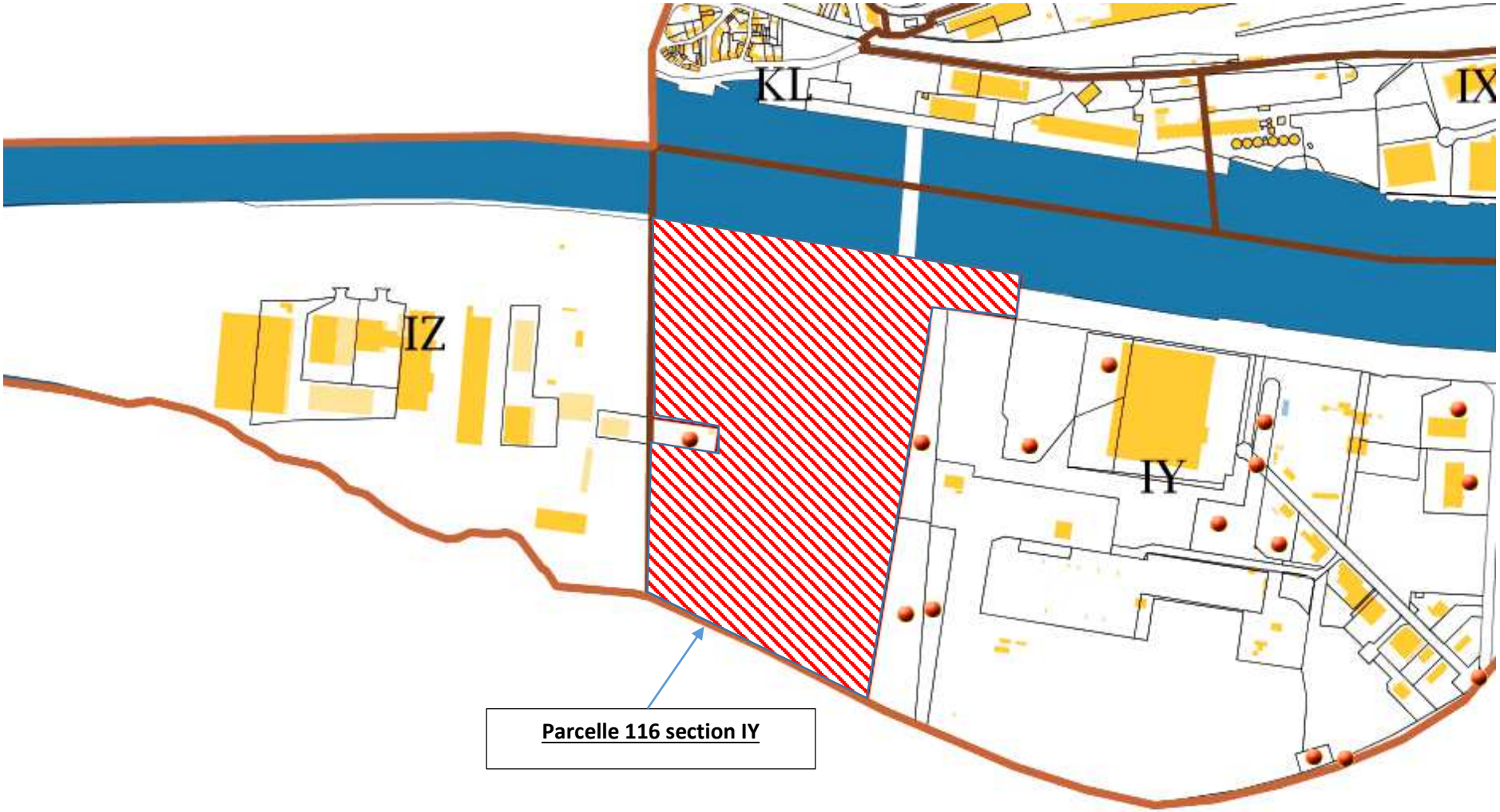

Annexe 04 : Plan topographique

DEPARTEMENT : LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE : NANTES

Site de Cheviré
Parcelle Cadastrée Section IY N°16 (Partielle)

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Echelle 1/500

GEOTOPO Géomètre-Topographe

S.A.R.L. GEOTOPO
4, rue du Président Roosevelt
44250 SAINT BREVIN LES PINS
Tél : 02.40.39.34.21
Fax : 02.40.39.34.22
e.mail : geotopo44@wanadoo.fr

CHARIER

PLAN N°138.1

Dossier : CH138
Etabli : 26-27 Septembre 2017
Edition : 6 Octobre 2017

NOTA : Référence Planimétrique : Lambert 93 CC47
Référence Altimétrique : NGF (IGN 69)

LEGENDE

- Limite de chemin bitumé
- Trottoir
- Glissière de Sécurité
- Cloture
- Limite Cadastrale
- Limite Cadastrale Bâtiment
- Friches
- Rochers
- Bâtiment
- Bâtiment Seuil (Béton)

Regards EU — Regards E.P. — PTT — Regards Divers

Signalisations Verticales

Poteau Téléphonique — Mat d'éclairage — Coffret électrique

Bouche d'Eau — Poteau Incendie

Fe: 2.15 (Altitude Fil d'Eau)

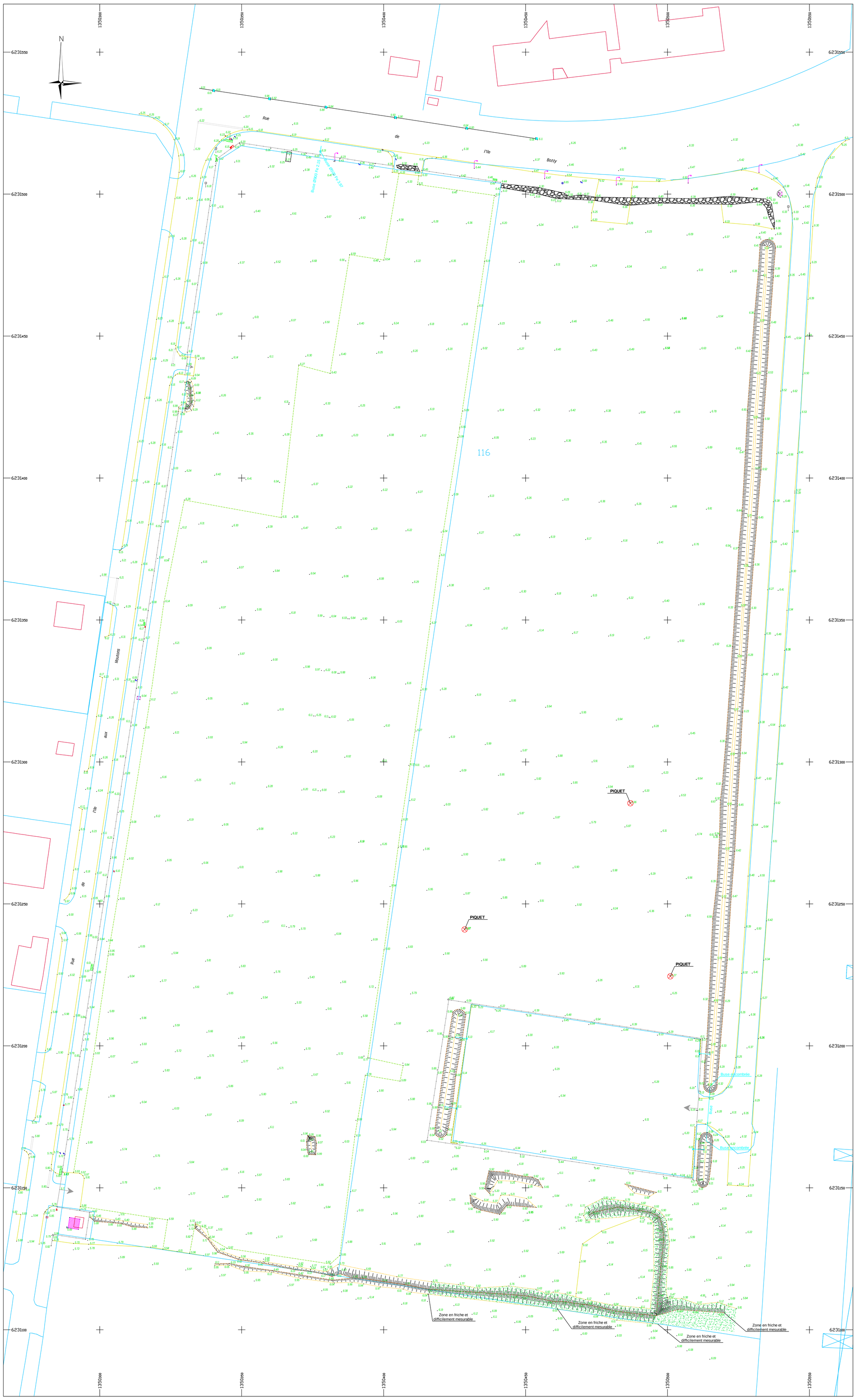

Annexe 05 : Mel de Monsieur Matthieu BREMAND (Nantes Métropole) en date du 10 décembre 2018 relatif à la canalisation EU de la rue de l'Ile Sainte Hélène

Gilles SAUVAGE

De: BREMAND Matthieu
Envoyé: lundi 10 décembre 2018 14:36
À: Gilles SAUVAGE
Cc: LOPEZ Elodie; Dubourg, Laure; Jamen, Guillaume; Pierre BOISRAME; LEBERT Jessica; DOUARD Anne-Sophie; LENE Franck; a.jouanneau@nantes.port.fr
Objet: RE: Réseau EU : ZI de Nantes-Cheviré - rue de l'Ile Sainte Hélène à Bouguenais

Bonjour,

Il n'y a pas de canalisation raccordable sur le secteur concerné par votre projet. Votre projet devra être traité en assainissement non collectif.

La Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole et le Grand Port Nantes St Nazaire ont déjà évoqué les secteurs raccordables ou non sur les réseaux d'assainissement de Nantes Métropole.

Un sous-zonage du zonage d'assainissement collectif de la zone industrielle Nantes Cheviré devait être étudié afin d'apporter les réponses à vos questions à savoir si le projet doit être traité en assainissement collectif ou en ANC. Je ne sais pas si le projet de sous-zonage piloté par le Grand Port est abouti.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre questionnement.

Cordialement.

Matthieu BREMAND
Chargé assainissement
Pôle Sud-Ouest
Nantes Métropole
Tél : 02.28.00.16.44
Fax : 02.28.00.16.49
matthieu.bremand@nantesmetropole.fr

Nantes Métropole peut collecter et enregistrer des informations à caractère personnel vous concernant, avec pour seule finalité d'instruire votre dossier ou de répondre à vos interrogations. Ces informations seront conservées pendant la durée de l'instruction de votre dossier, et seront réservées à l'usage exclusif des services concernés sans communication possible à des tiers. Vous avez la possibilité d'y accéder, de demander leur rectification ou leur suppression en contactant directement le pôle de proximité ou le délégué protection des données : dpd@nantesmetropole.fr. Vous pouvez également formuler une réclamation auprès de la CNIL

De : Gilles SAUVAGE [mailto:gilles.sauvage@sce.fr]
Envoyé : lundi 10 décembre 2018 10:20
À : BREMAND Matthieu
Cc : LOPEZ Elodie; Dubourg, Laure; Jamen, Guillaume; Pierre BOISRAME
Objet : RE: Réseau EU : ZI de Nantes-Cheviré - rue de l'Ile Sainte Hélène à Bouguenais

Bonjour Monsieur BREMAND,

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas encore reçu de réponse de votre part à la suite des questions posées sur la canalisation EU de la rue de l'Ile sainte Hélène : pouvez-vous svp faire le nécessaire rapidement ?
Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires (entretien téléphonique ?), et comptant sur la diligence de votre réponse, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
Cdlt.

Annexe 06 : Sol Exploreur (2017) - Localisation des sondages - Etude de sol et coupes lithologiques

ANNEXE 1 : SCHEMA D'IMPLANTATION DES SONDAGES

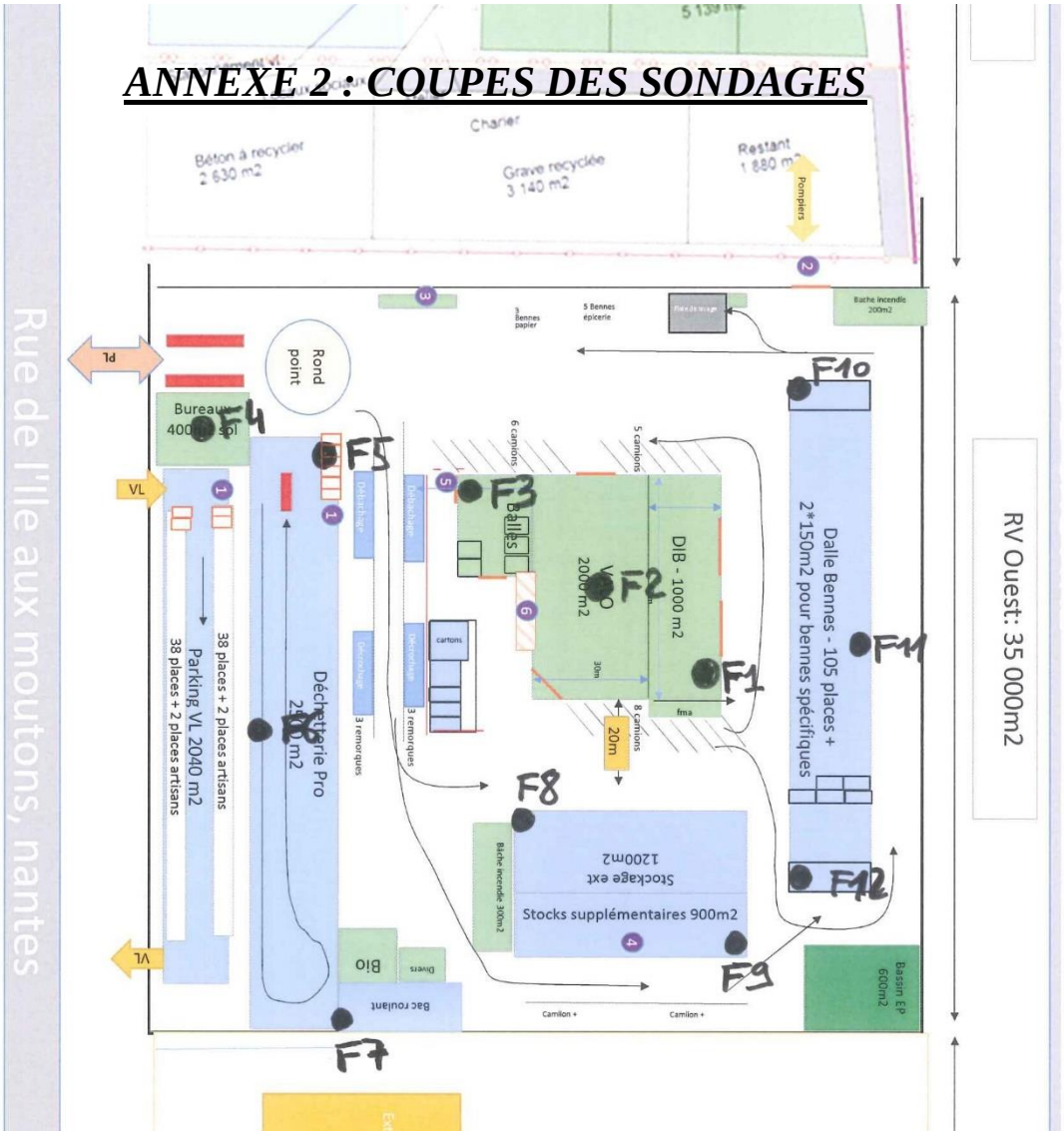

ANNEXE 2 : COUPES DES SONDAGES

Investigations — SOL EXPLORATEUR — Géotechniques	**Projet de centre de tri** **Rue de l'ile Botty** **NANTES (44)**	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **27/09/2017**	Cote : Machine : **ECOFOR 1**

1/150

Forage : F 01

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,1 m	0				
-1,0 m	1	Terre végétale — 0,1 m			
-2,2 m	2	Sable et graviers, brun — 1,0 m			
-3	3	Sable fin brun — 2,2 m	2,5 m 27/09/2017 Apparition; 2,8 m 29/10/2017 fin de forage		
-4	4				
-5	5				
-6	6				
-7	7				
-8	8				
-9	9				
-10	10				
-11	11				
-12	12	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert, avec quelques fins passages organiques			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
-13	13				
-14	14				
-15	15				
-16	16				
-17	17				
-18	18				
-19	19				
-20	20				
-21	21				
-22,3 m	22	22,3 m			
-23	23	Arène granitique argileuse			
-24	24				
-25	25				
-26	26				
-27	27				
-28	28				
-29	29				
-30,0 m	30	30,0 m			30,0 m

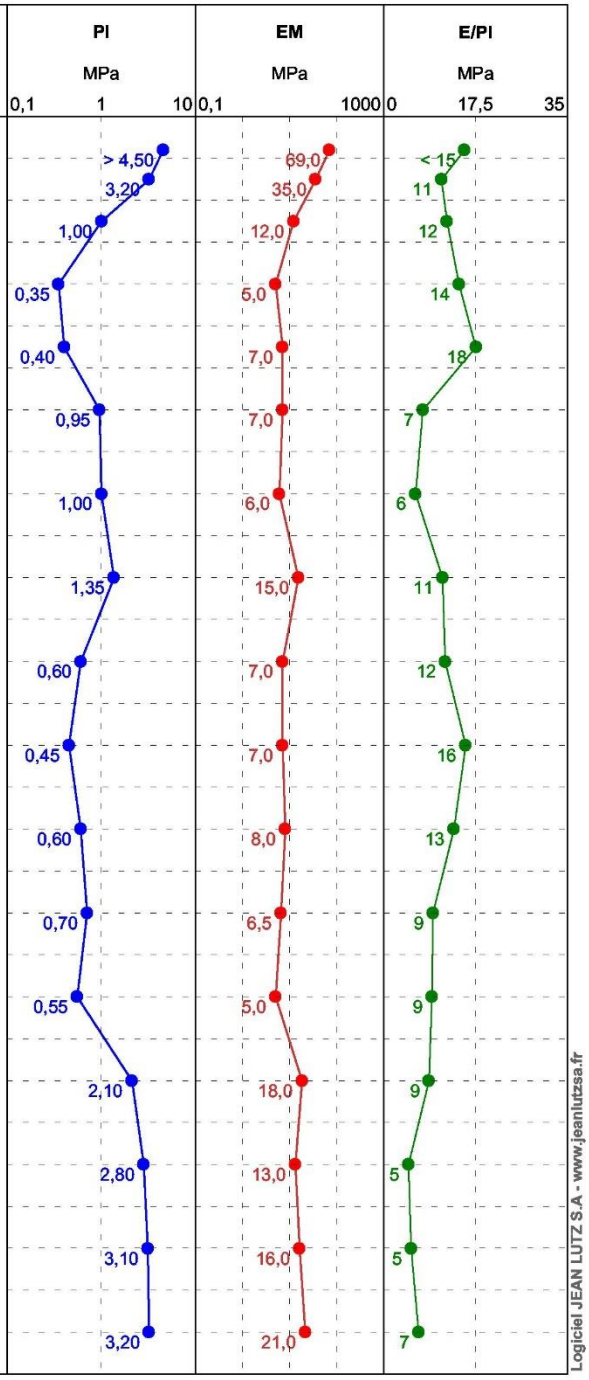

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Investigations — SOL EXPLORATEUR — Géotechniques	**Projet de centre de tri** **Rue de l'ile Botty** **NANTES (44)**	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **03/10/2017**	Cote : Machine : **ECOFOR 1**

1/225

Forage : F 02

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,1 m	0	Terre végétale (0,1 m)	3,0 m — 03/10/2017 Apparition		Tarière hélicoïdale 63 mm doublée RPI avec tubage à l'avancement (44,0 m)
-2,3 m	2	Sable beige à grisâtre plus ou moins argileux (2,3 m)			
		Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert (26,5 m)			
-26,5 m	26	Arène granitique argileuse (36,0 m)			
-36,0 m	36	Granite altéré (44,0 m)			
-44,0 m	44				

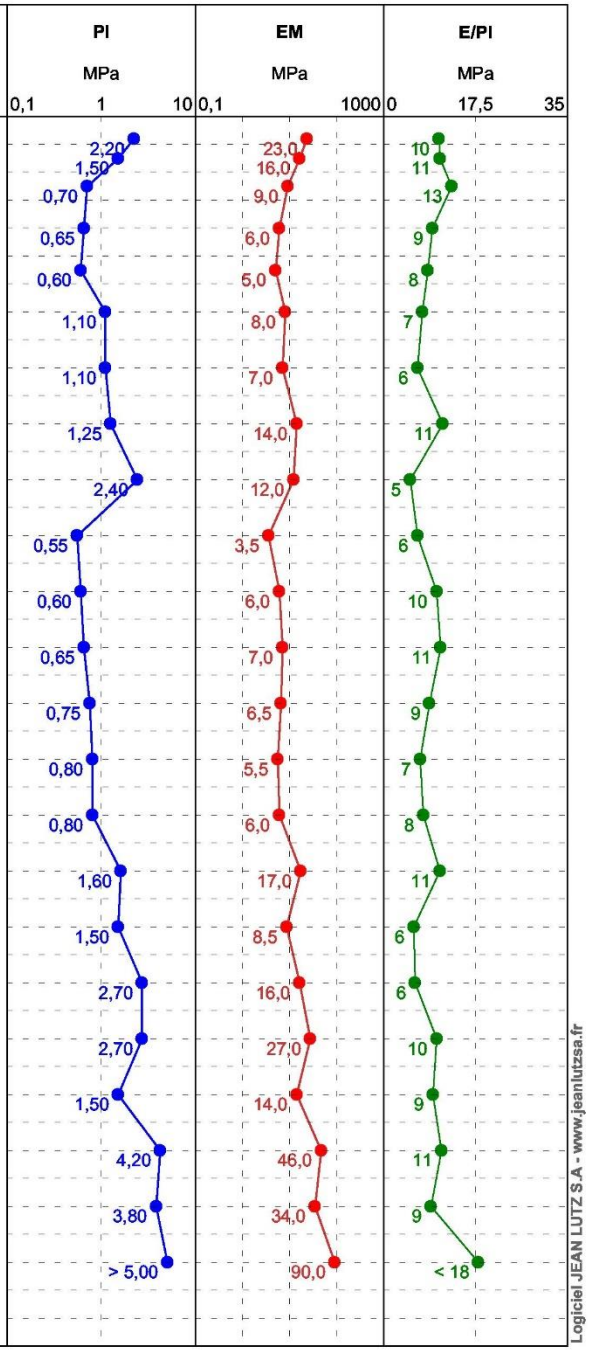

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **22/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/150

Forage : F 03

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,2 m	0	Remblai graveleux avec résidus d'enrobé (0,2 m)	2,5 m 22/09/2017 Apparition		Tarière hélicoïdale 63 mm doublée RPI avec tubage à l'avancement
-2,4 m	2	Sable brun (2,4 m)			
-3,0 m	3	Sable grisâtre (3,0 m)			
-4 … -21,5 m	4 … 21	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert (21,5 m)			
-21,5 m … -29	22 … 29	Arène granitique argileuse (30,0 m)			

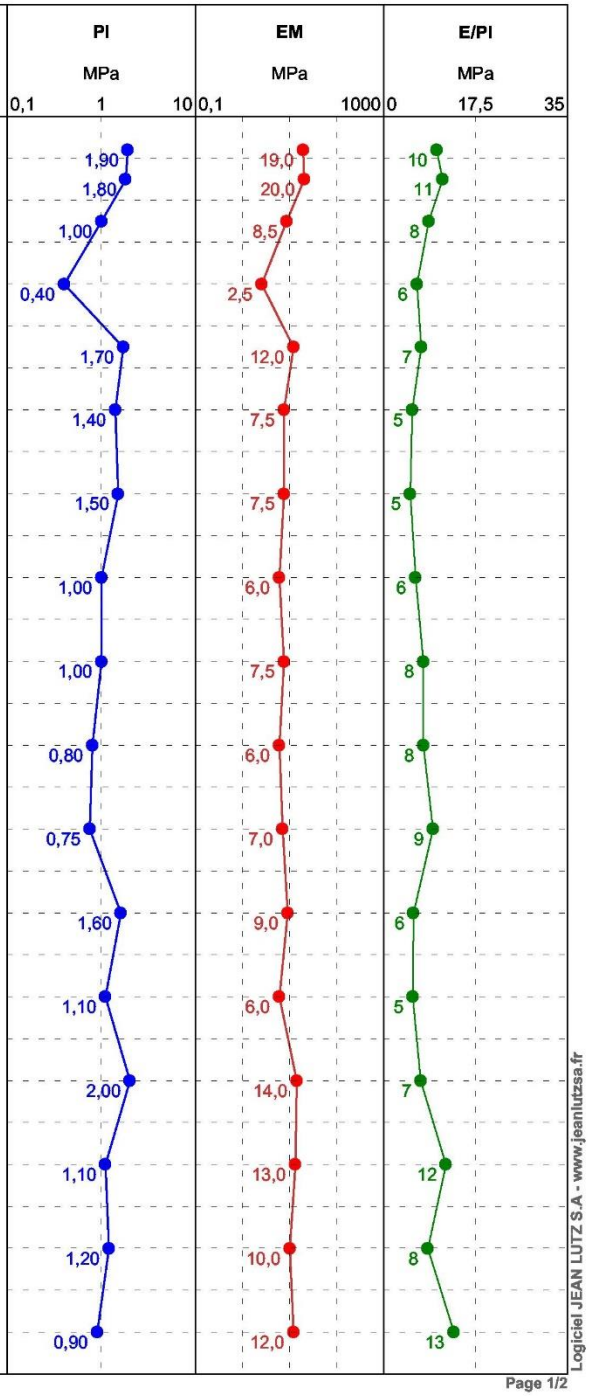

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : 29/09/2017	Cote :
		Machine : ECOFOR 1

1/150

Forage : F 04

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
0 / -1,1 m	0 / 1	Sable et graviers de béton (ou reste d'infrastructure) — 1,1 m			
-2 / -3 / -3,6 m	2 / 3	Sable brun — 3,6 m	2,8 m 29/09/2017 Apparition		
-4 / -5 / -6 / -7 / -8 / -9 / -10 / -11 / -12 / -13 / -14 / -15 / -16 / -17 / -18 / -19 / -20 / -21 / -22 / -22,5 m	4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert — 22,5 m			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée RPI avec tubage à l'avancement
-23 / -24 / -25 / -26 / -27 / -28 / -29 / -30 / -31,0 m	23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31	Arène granitique argileuse — 31,0 m			

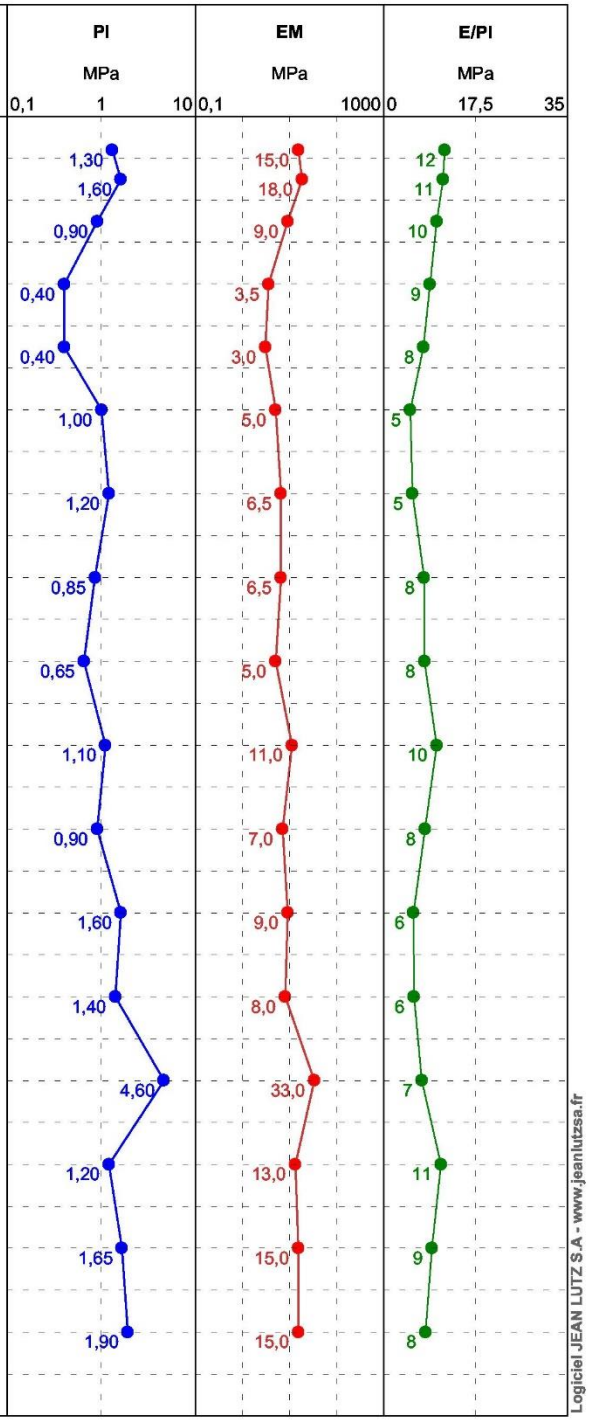

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Investigations — SOL EXPLORATEUR — Géotechniques	**Projet de centre de tri** **Rue de l'ile Botty** **NANTES (44)**	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **21/09/2017**	Cote : Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 05

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,2 m	0	Remblai graveleux avec résidus d'enrobé — 0,2 m			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
	1	Sable brun à gris, grossier à limoneux			
	2		2,7 m — 21/09/2017 Apparition		
-3,0 m	3	3,0 m			
	4	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert	3,5 m — 26/09/2017 satbilisation		
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10	10,0 m			

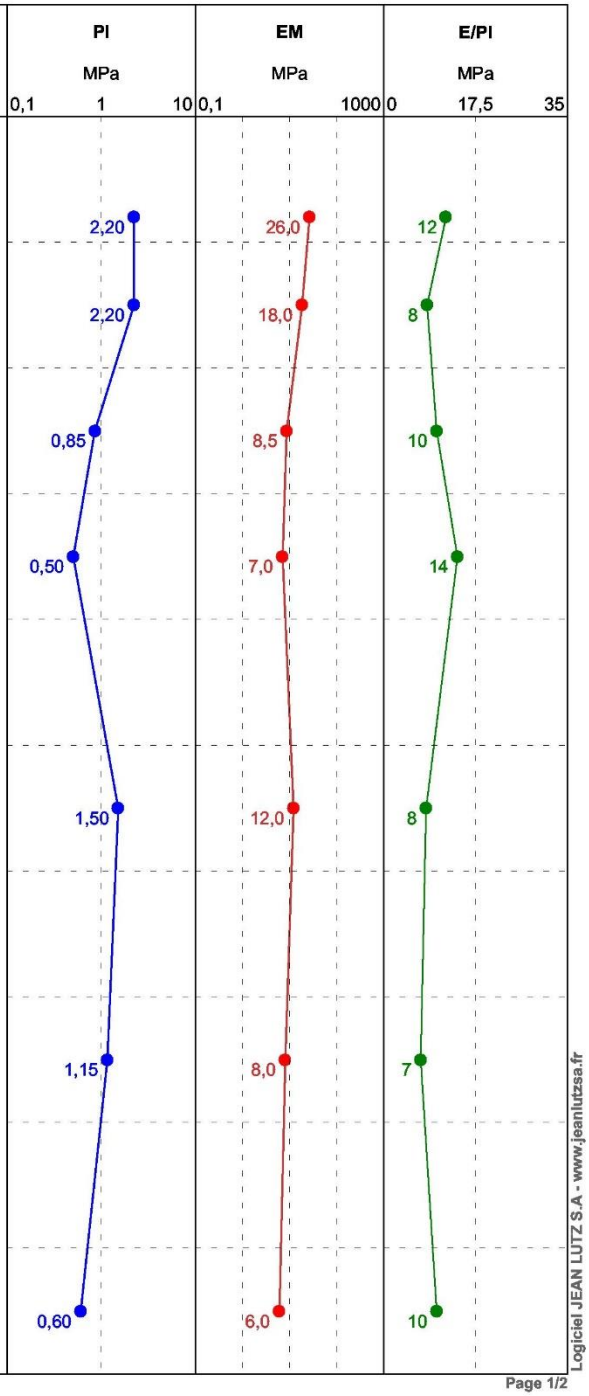

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **21/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 06

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
0 / -0,3 m	0	Remblai graveleux avec résidus d'enrobé (0,3 m)			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
-1	1	Sable grossier avec graviers			
-2	2		2,5 m — 21/09/2017 Apparition		
-3,0 m	3	(3,0 m)			
-4	4	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert	3,5 m — 21/09/2017 fin de forage		
-5	5				
-6	6				
-7	7				
-8	8				
-9	9				
	10	(10,0 m)			

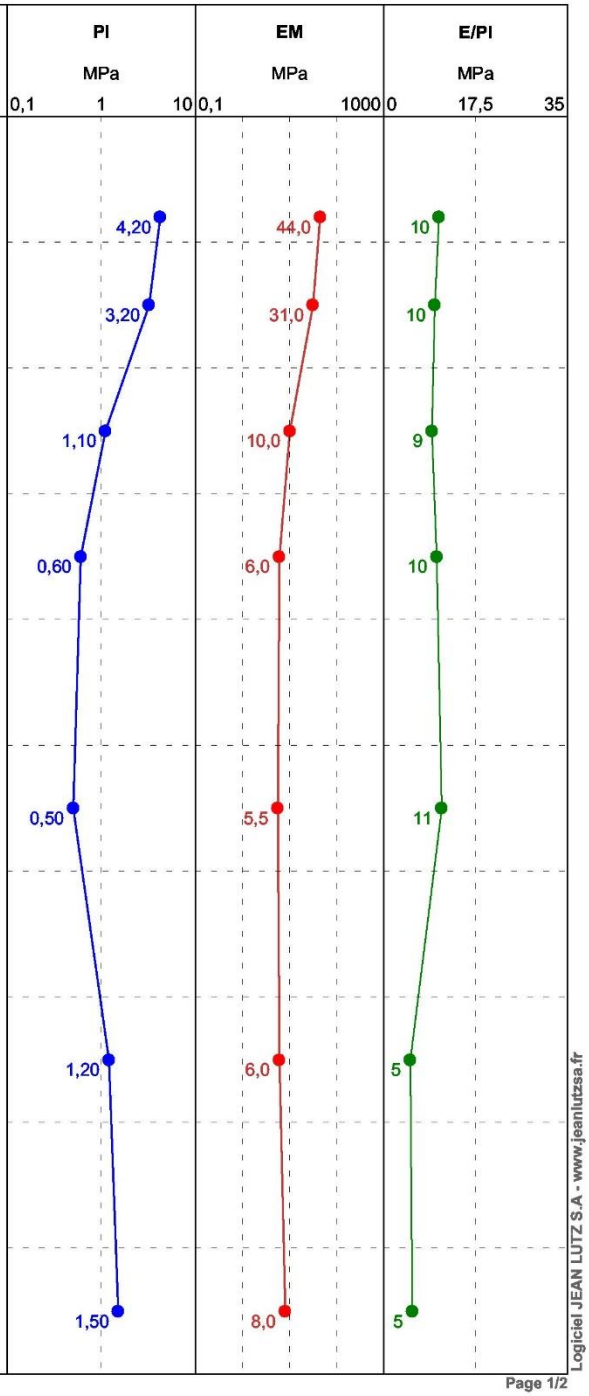

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **20/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 07

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,2 m	0	Remblai sablo graveleux grisâtre (0,2 m)			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
	1	Sable fin brun avec passages argileux			
	2				
-2,7 m		(2,7 m)	2,8 m — 20/09/2017 Apparition		
	3	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert			
	4				
	5		5,0 m — 21/09/2017 Fin de forage		
	6				
	7				
	8				
	9				
	10	(10,0 m)			

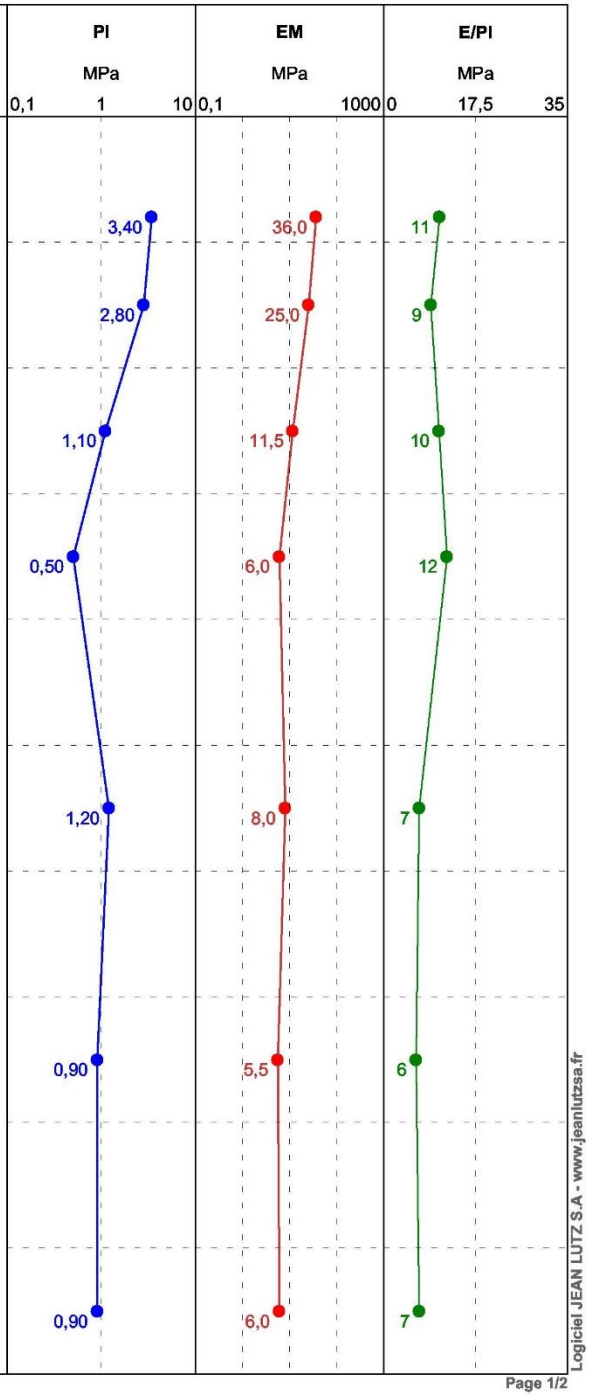

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Investigations Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **21/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 08

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
0 -0,3 m	0	Remblai graveleux grisâtre avec résidus d'enrobé 0,3 m			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
-1	1	Sable fin brun avec limoneux à la base			
-2 -2,3 m	2	2,3 m	2,3 m 21/09/2017 apparition		
-3	3	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert			
-4	4				
-5	5				
-6	6				
-7	7				
-8	8				
-9	9				
	10	10,0 m			

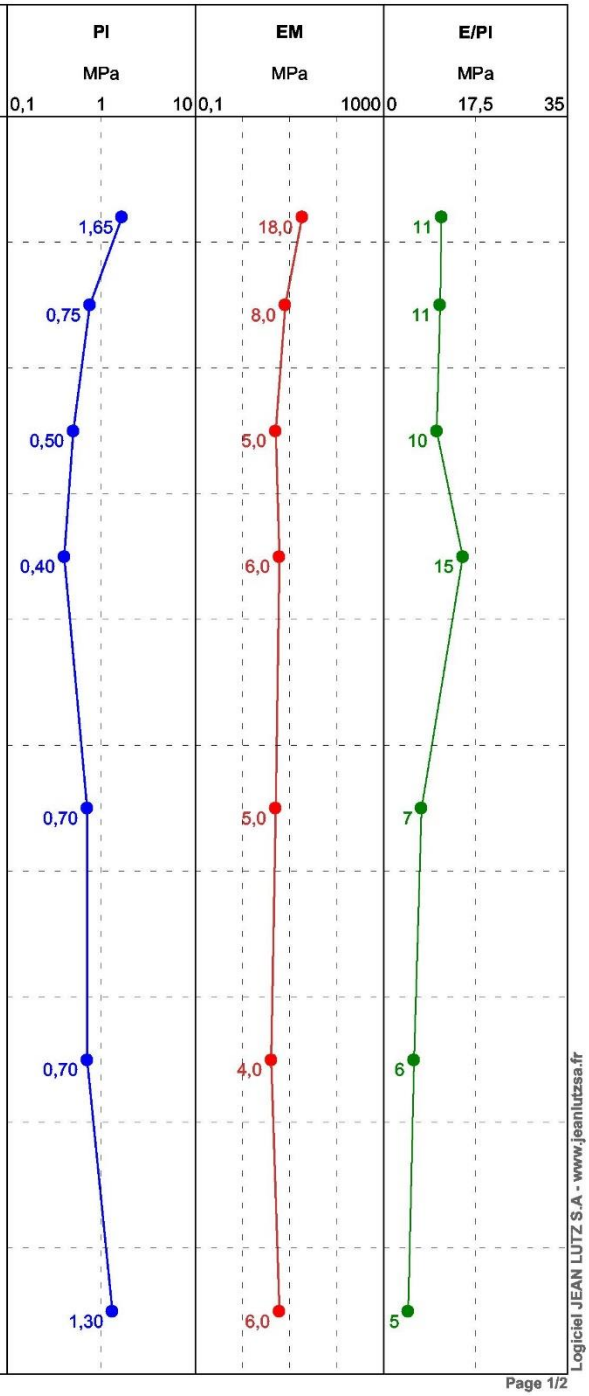

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **20/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 09

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
0	0	Sable fin brun végétalisé en tête	2,5 m (20/09/2017)		Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
-2,7 m	2,7 m	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert	2,9 m (20/09/2017 Fin de forage)		
	10,0 m				

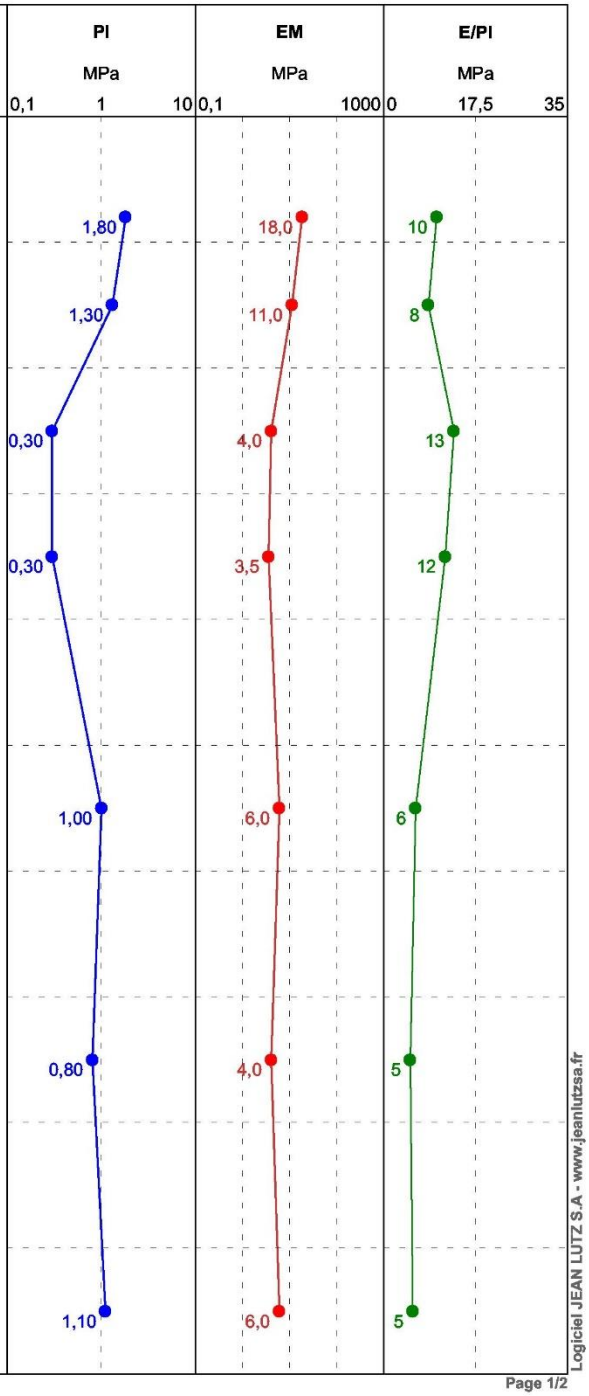

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **28/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 10

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,1 m	0	Terre végétale — 0,1 m			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée RPI avec tubage à l'avancement
-1	1	Sable fin brun à beige — 1,9 m			
-1,9 m					
-2	2	argile sableuse et sable argileux gris — 4,4 m	2,8 m 28/09/2017 Apparition		
-3	3				
-4	4				
-4,4 m					
-5	5	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert — 10,0 m			
-6	6				
-7	7				
-8	8				
-9	9				
-10,0 m	10				

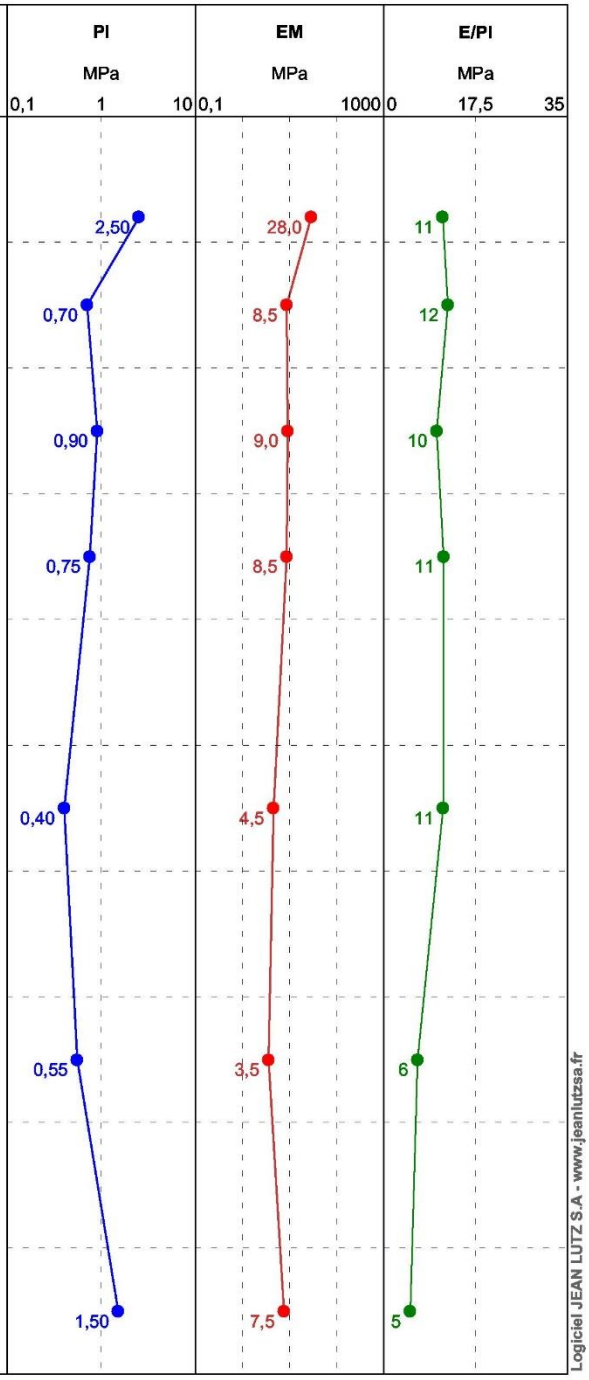

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **28/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 11

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,1 m	0	Terre végétale (0,1 m)			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée RPI avec tubage à l'avancement
-0,5 m		Remblai sableux beige avec blocs (0,5 m)			
-1	1	Sable fin brun			
-2	2				
-2,3 m		2,3 m	2,5 m 28/09/2017 Apparition		
-3	3	argile sableuse et sable argileux brun à vert	2,9 m 28/09/2017 Fin de forage		
-4,0 m	4	4,0 m			
-5	5	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert			
-6	6				
-7	7				
-8	8				
-9	9				
-10,0 m	10	10,0 m			

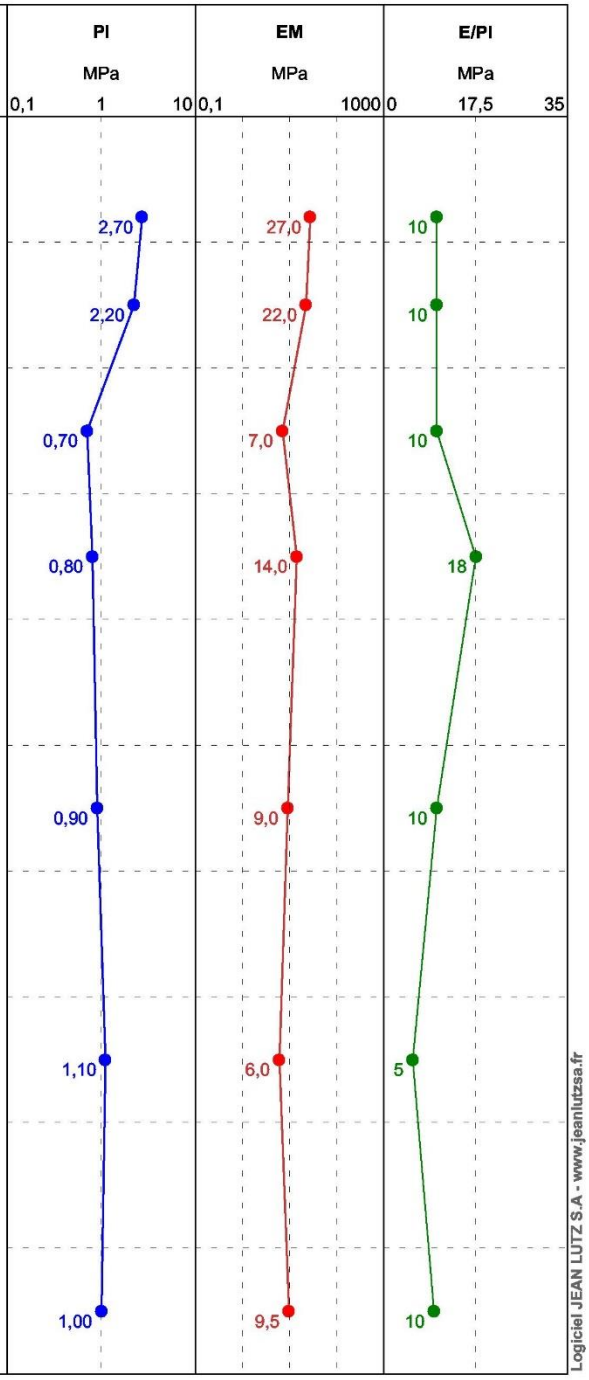

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Investigations — Géotechniques	Projet de centre de tri Rue de l'ile Botty NANTES (44)	N° AFFAIRE 17/286
	Date : **20/09/2017**	Cote :
		Machine : **ECOFOR 1**

1/50

Forage : F 12

EXGTE 3.20/GTE

Cote	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Equipement de forage	Outil
-0,2 m	0	Terre végétale			Tarière hélicoïdale 63 mm doublée BTFD
		0,2 m			
-1	1	Sable limoneux brun avec quelques graviers			
-2	2				
-2,7 m		2,7 m	2,7 m 20/09/2017 Apparition 3,1 m 20/09/2017 Fin de forage		
-3	3	Formation alluvionnaire: argile et sable fin à grossier grisâtre à gris vert			
-4	4				
-5	5				
-6	6				
-7	7				
-8	8				
-9	9				
	10	10,0 m			

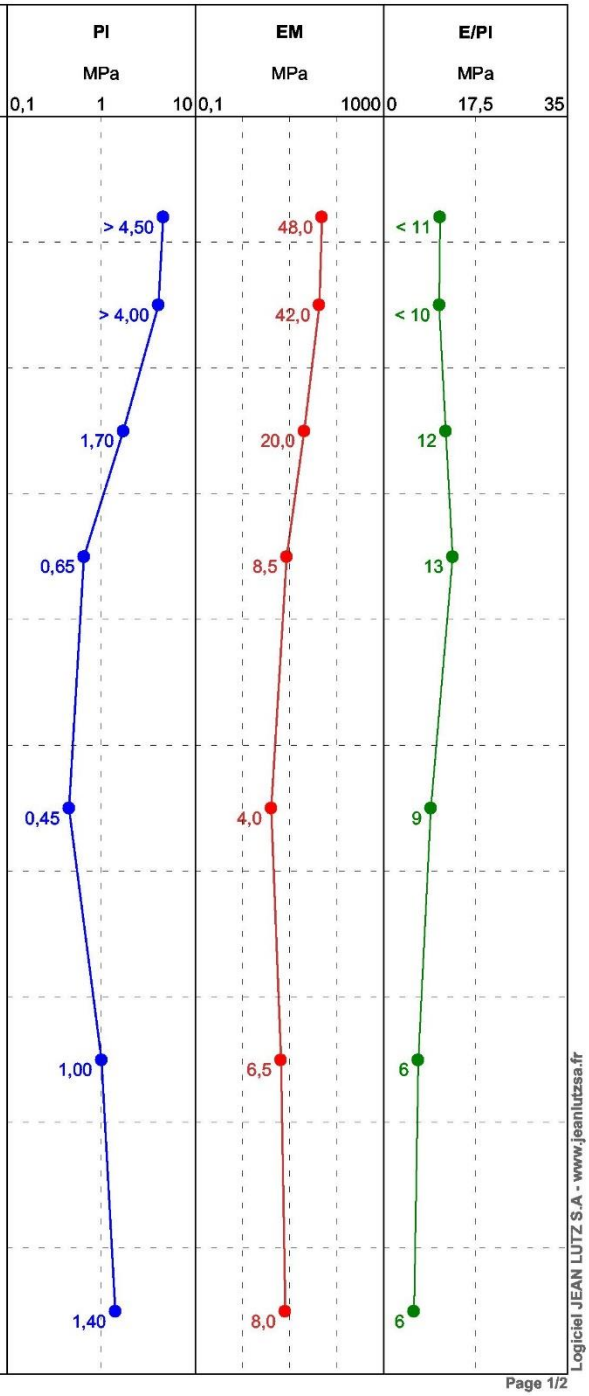

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Page 1/2

Annexe 07 : Sol Exploreur (2018) - Résultats des tests de perméabilité

4. *Essais d'infiltration*

Les essais réalisés sont de type porche en forage. Ils ont donné les résultats suivant :

Essai n°	Profondeur de l'essai (m)	Perméabilité k (m/s)	Perméabilité moyenne (m/s)	Localisation
I1	1.5	$4,6.10^{-6}$	3.10^{-6}	Filtre OPB
I2	1	2.10^{-6}		
I3	1	1.10^{-6}	$1,15.10^{-6}$	Filtre bureau
I4	1	$1,3.10^{-6}$		
I5	1	$2,3.10^{-6}$		
I6	1	$7,3.10^{-7}$		
I7	1	$8,1.10^{-7}$		
I8	1	$6,1.10^{-7}$		
I9	1	$5,1.10^{-6}$	$4,9.10^{-6}$	Filtre zone nord
I10	1	$4.7.10^{-6}$		
I11	2	$2.7.10^{-7}$	$9.4.10^{-7}$	noue
I12	2	$1.6.10^{-6}$		

Nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage et de son Maître d'œuvre pour tout renseignement complémentaire .

Marc Dufour

SOL EXPLOREUR
ZA Porte de la Baie - Route de Carolles
50530 SARTILLY
Tél. : 02 33 70 75 49 - Fax : 02 33 70 75 48
email : contact@sol-exploreur.fr
Siret : 494 990 658

Investigations — Géotechniques

ESSAI D'INFILTRATION TYPE PORCHET EN TAM

Projet de centre de tri
rue de l'ile botty - NANTES (44)
Date : 09/07/2018

N° AFFAIRE : 17286-A2
Forage : I3
Profondeur : 1,00 m
Diamètre forage : 100 mm

Temps (min)	Temps (sec)	Lecture (m)	Charge H (m)	R/2 + H (m)
0	0	0,150	0,85	0,875
1	60	0,190	0,81	0,835
2	120	0,200	0,80	0,825
3	180	0,210	0,79	0,815
4	240	0,210	0,79	0,815
5	300	0,220	0,78	0,805
10	600	0,240	0,76	0,785
15	900	0,260	0,74	0,765
30	1800	0,290	0,71	0,735
45	2700	0,310	0,69	0,715
60	3600	0,320	0,68	0,705

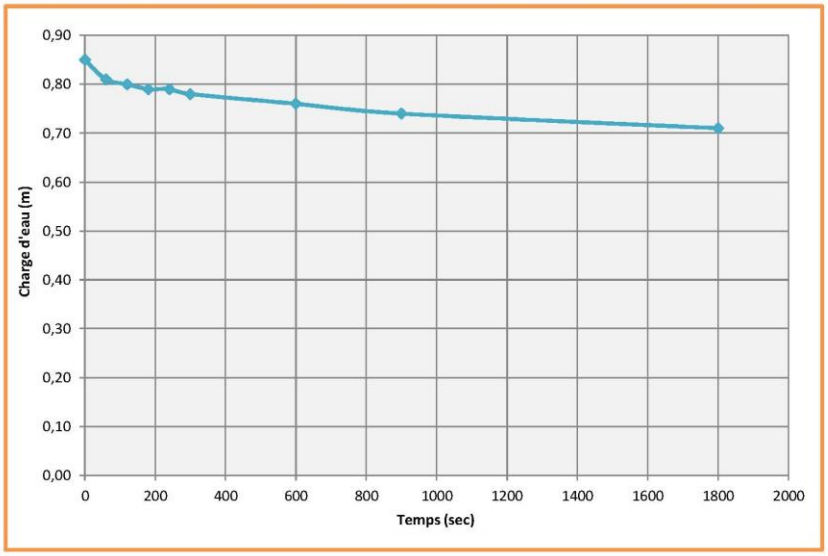

Perméabilité Porchet :

K = 1,0E-06 m/s

Débit unitaire :

q_{as} = 3,6 mm/h

Investigations *Géotechniques*

ESSAI D'INFILTRATION TYPE PORCHET EN TAM

Projet de centre de tri
rue de l'ile botty - NANTES (44)
Date : 09/07/2018

N° AFFAIRE : 17286-A2
Forage : I4
Profondeur : 1,00 m
Diamètre forage : 100 mm

Temps (min)	Temps (sec)	Lecture (m)	Charge H (m)	R/2 + H (m)
0	0	0,370	0,63	0,655
1	60	0,400	0,60	0,625
2	120	0,420	0,58	0,605
3	180	0,440	0,56	0,585
4	240	0,450	0,55	0,575
10	600	0,460	0,54	0,565
15	900	0,480	0,52	0,545
30	1800	0,500	0,50	0,525
45	2700	0,520	0,48	0,505
60	3600	0,540	0,46	0,485

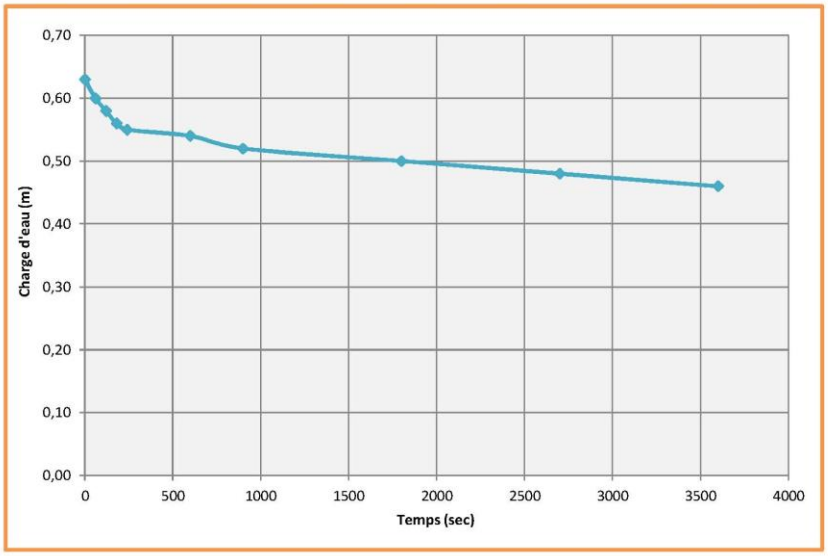

Perméabilité Porchet :

K = 1,3E-06 m/s

Débit unitaire :

q_{as} = 4,6 mm/h

Investigations — Géotechniques

ESSAI D'INFILTRATION TYPE PORCHET EN TAM

Projet de centre de tri
rue de l'ile botty - NANTES (44)
Date : 09/07/2018

N° AFFAIRE : 17286-A2
Forage : I5
Profondeur : 1,00 m
Diamètre forage : 100 mm

Temps (min)	Temps (sec)	Lecture (m)	Charge H (m)	R/2 + H (m)
0	0	0,250	0,75	0,775
1	60	0,280	0,72	0,745
2	120	0,300	0,70	0,725
3	180	0,330	0,67	0,695
4	240	0,340	0,66	0,685
5	300	0,350	0,65	0,675
10	600	0,400	0,60	0,625
15	900	0,420	0,58	0,605
30	1800	0,460	0,54	0,565
45	2700	0,480	0,52	0,545
60	3600	0,530	0,47	0,495

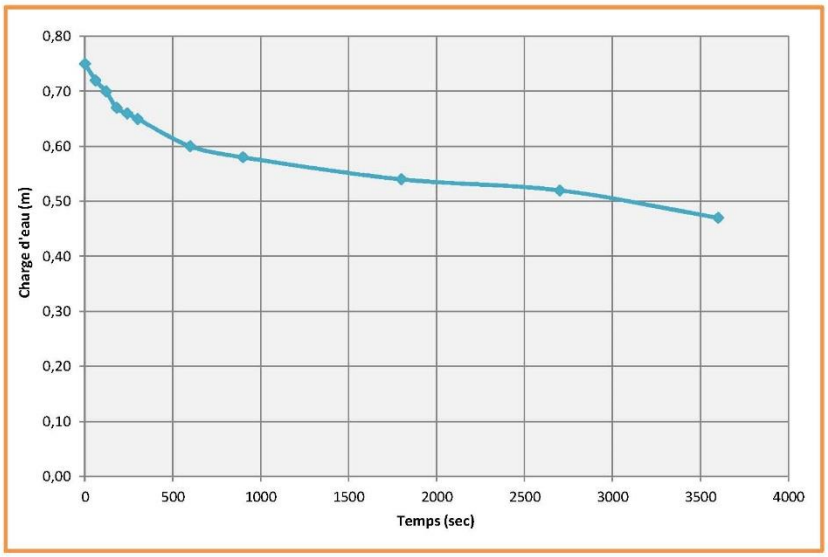

Perméabilité Porchet :

K = 2,3E-06 m/s

Débit unitaire :

q_{as} = 8,4 mm/h

Investigations *Géotechniques*

ESSAI D'INFILTRATION TYPE PORCHET EN TAM

Projet de centre de tri
rue de l'ile botty - NANTES (44)
Date : 09/07/2018

N° AFFAIRE : 17286-A2
Forage : I6
Profondeur : 1,00 m
Diamètre forage : 100 mm

Temps (min)	Temps (sec)	Lecture (m)	Charge H (m)	R/2 + H (m)
0	0	0,300	0,70	0,725
1	60	0,320	0,68	0,705
2	120	0,330	0,67	0,695
3	180	0,340	0,66	0,685
4	240	0,360	0,64	0,665
5	300	0,370	0,63	0,655
10	600	0,385	0,62	0,64
15	900	0,400	0,60	0,625
30	1800	0,410	0,59	0,615
45	2700	0,420	0,58	0,605
60	3600	0,430	0,57	0,595

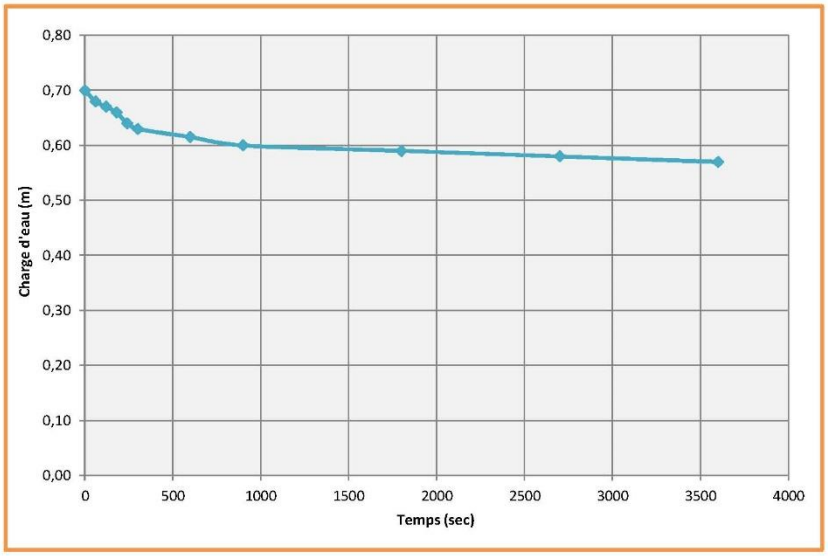

Perméabilité Porchet :

K = 7,3E-07 m/s

Débit unitaire :

q_{as} = 2,6 mm/h

Investigations — Géotechniques

ESSAI D'INFILTRATION TYPE PORCHET EN TAM

Projet de centre de tri
rue de l'ile botty - NANTES (44)
Date : 09/07/2018

N° AFFAIRE : 17286-A2
Forage : I7
Profondeur : 1,00 m
Diamètre forage : 100 mm

Temps (min)	Temps (sec)	Lecture (m)	Charge H (m)	R/2 + H (m)
0	0	0,450	0,55	0,575
1	60	0,470	0,53	0,555
2	120	0,480	0,52	0,545
3	180	0,500	0,50	0,525
4	240	0,520	0,48	0,505
5	300	0,530	0,47	0,495
10	600	0,540	0,46	0,485
15	900	0,550	0,45	0,475
30	1800	0,560	0,44	0,465
45	2700	0,570	0,43	0,455
60	3600	0,580	0,42	0,445

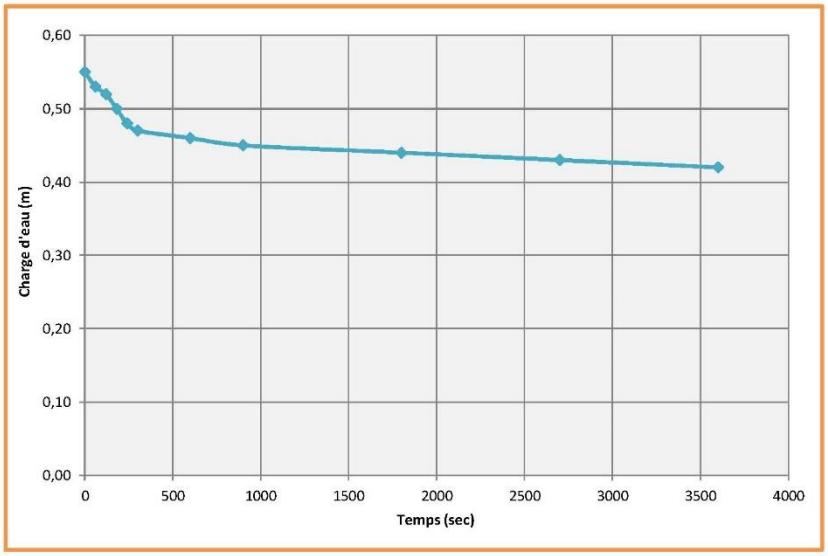

Perméabilité Porchet :

K = 8,1E-07 m/s

Débit unitaire :

q_{as} = 2,9 mm/h

Investigations — Géotechniques

ESSAI D'INFILTRATION TYPE PORCHET EN TAM

Projet de centre de tri
rue de l'ile botty - NANTES (44)
Date : 09/07/2018

N° AFFAIRE : 17286-A2
Forage : I8
Profondeur : 1,00 m
Diamètre forage : 100 mm

Temps (min)	Temps (sec)	Lecture (m)	Charge H (m)	R/2 + H (m)
0	0	0,160	0,84	0,865
1	60	0,190	0,81	0,835
2	120	0,220	0,78	0,805
3	180	0,250	0,75	0,775
4	240	0,270	0,73	0,755
5	300	0,290	0,71	0,735
10	600	0,350	0,65	0,675
15	900	0,400	0,60	0,625
30	1800	0,410	0,59	0,615
45	2700	0,420	0,58	0,605
60	3600	0,440	0,56	0,585

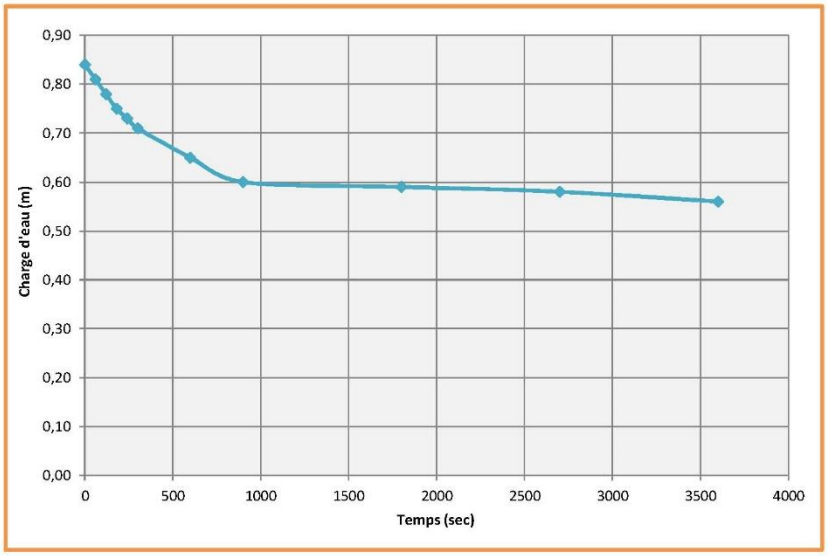

Perméabilité Porchet :

K = 6,1E-07 m/s

Débit unitaire :

q_{as} = 2,2 mm/h

Annexe 08 : Correspondance entre SCE et l’ARS des Pays de la Loire (courrier SCE du 7/12/18 et mel ARS du 10/12/18)

sce
Aménagement
& environnement

ARS des Pays de la Loire
Santé Publique et Environnementale

17, Boulevard Gaston Doumergue

CS 56233

44262 NANTES Cedex

CONFIDENTIEL

V/Réf. :

N/Réf. :
GSE/GSE/180221_FLO

Objet :
Ecopôle à Nantes-Cheviré

Suivi par :
Gilles SAUVAGE
Tél : 06.83.45.64.65
gilles.sauvage@sce.fr

Nantes, le 7 décembre 2018

Monsieur le Directeur,

Les sociétés SUEZ et CHARIER ont confié à notre Bureau d'Etudes une mission visant à obtenir les « *Autorisations Environnementales* » (au sens du Code de l'Environnement) nécessaires à l'aménagement d'un Ecopôle de Regroupement-Tri-Transit-Traitement de déchets sur le terminal portuaire de Nantes-Cheviré. Ce projet comporte 2 plateformes d'environ 4 hectares chacune : une plateforme Nord et une plateforme Sud.

Dans l'emprise du Port de Nantes, il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif des Eaux Usées (EU), et un traitement d'Assainissement Non Collectif (ANC) est requis pour tout projet de construction qui génère des EU. C'est le cas du projet de plateforme Sud porté par SUEZ RV Ouest. Le dossier ANC pour un projet générant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/jour de demande biologique en oxygène mesurée à 5 jours (DBO_5) doit respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié. Il doit comporter une description de la solution retenue pour le traitement des EU, et la solution retenue pour le rejet des EU traitées dans le milieu naturel. Ce dossier est instruit par le SPANC de Nantes Métropole en parallèle de la demande de permis de construire.

SUEZ RV Ouest a présenté en octobre 2018 un premier dossier (constitué par SCE) pour l'assainissement d'un petit immeuble dit « *Local Opérateurs Pont-Bascule* » (OPB). Ce dossier a été accepté par Nantes Métropole le 20 novembre 2018.

Il convient maintenant de déposer un second dossier pour la construction d'un immeuble de Bureaux en R+1 (40 Equivalents-Habitants). Le projet comportera un dispositif de traitement type « *filtre* » ou « *micro-station* ». Et parmi les solutions techniques envisagées, pour le rejet des EU traitées, nous envisageons de faire transiter les EU par le bassin de rétention des eaux pluviales. Avant de rattraper le collecteur EP du Port situé au nord rue de l'Ile Botty, via une canalisation EP en sortie de bassin qui longera la rue de l'Ile aux moutons à l'ouest. L'exutoire final étant La Loire.

sce
Aménagement
& environnement

Par la présente, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous indiquer la position de l'ARS Pays de la Loire quant au principe d'un transit des EU traitées dans un bassin EP à l'air libre, avant rejet dans un collecteur public EP.
Dans l'hypothèse où il n'existerait pas de contraintes réglementaires Environnement-Santé, quelles seraient les « *bonnes pratiques* » à respecter ?

A l'appui de cette demande, nous joignons quelques documents susceptibles de vous aider à vous prononcer sur cette question.

Restant à la disposition de vos services pour toutes précisions complémentaires, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles SAUVAGE
Chef de projet

Copie pour information :

- Mme Elodie LOPEZ – SPANC de Nantes Métropole
- Mme Laure DUBOURG – SUEZ RV Ouest

Pièces jointes :

- Plan de situation du projet Ecopôle à Nantes-Cheviré
- Plan de masse de l'aménagement de la première tranche (T1) de la plateforme Sud.
- Plan de masse de l'aménagement de la seconde et troisième tranche (T2 et T3) de la plateforme Sud.
- Accord de Nantes Métropole sur le premier projet ANC (pour aménagement de la plateforme en configuration T1.

www.sce.fr
GROUPE KERAN

SCE. 4 rue René Viviani - CS 26220 - 44262 NANTES Cedex 2 - France
Tél. +33 (0)2 51 17 29 29 - Fax. +33 (0)2 51 17 29 99 - sce@sce.fr
SAS au capital de 1 000 000 € - RCS NANTES B 345 081 459 - N° TVA intracommunautaire FR55345081459

Parcelle SUEZ

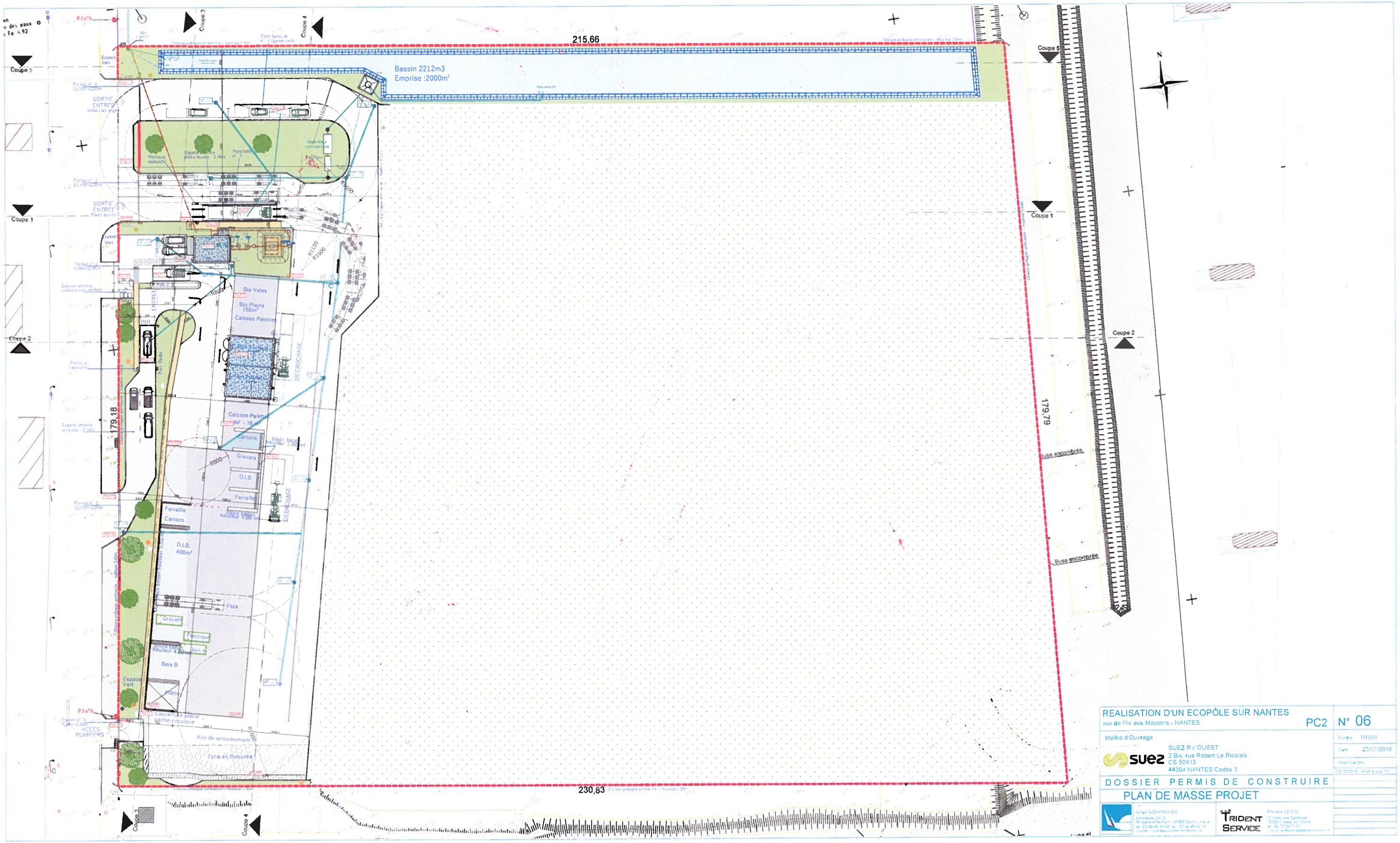

Plateforme Sud – Plan de masse T1

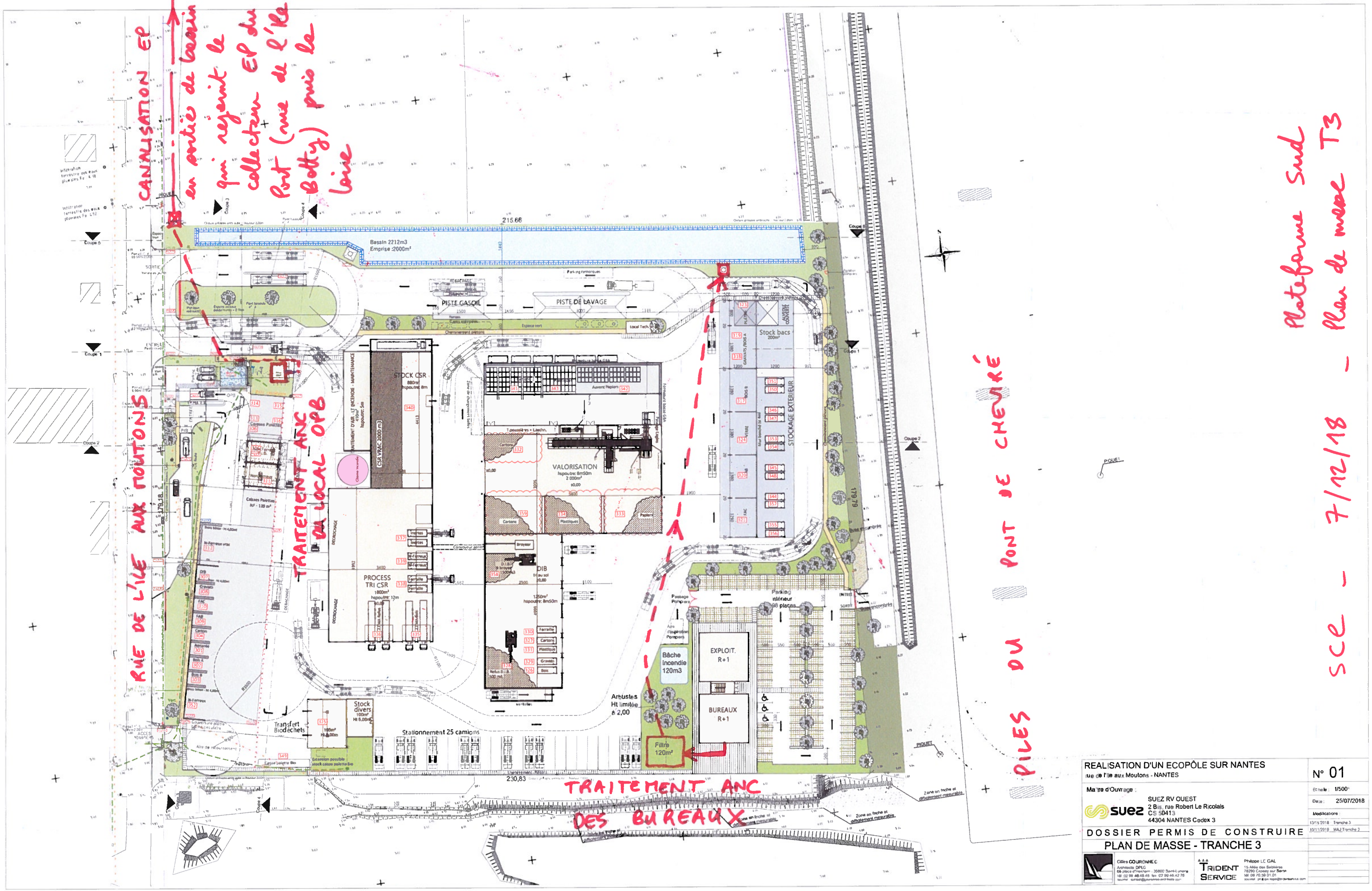

REALISATION D'UN ECOPÔLE SUR NANTES
rue de l'île aux Moutons - NANTES

N° 01

Maître d'Ouvrage :
SUEZ RV OUEST
2 Bis, rue Robert Le Ricolais
CS 50413
44304 NANTES Cedex 3

Echelle : 1/500°
Date : 25/07/2018
Modifications :
13/11/2018 : Tranche 3
15/11/2018 : MAJ Tranche 3

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DE MASSE - TRANCHE 3

Gilles COURONNEC
Architecte DPLG
66 place d'Hochlem - 35800 Saint-Lunaire
tél : 02 99 46 48 49 fax : 07 99 46 42 78
courriel : contact@couronnec-architecte.com

TRIDENT SERVICE
Philippe LE GAL
15 Allée des Bellières
78290 Croissy sur Seine
tél : 09 70 39 01 01
courriel : phil@tri-dent-service.com

Gilles SAUVAGE

De: Rodrigue.LETORT@ars.sante.fr
Envoyé: lundi 10 décembre 2018 16:49
À: gilles.sauvage@sce.fr
Cc: Regis.LECOQ@ars.sante.fr; pierre.boisrame@sce.fr; Denis.REDEGER@ars.sante.fr
Objet: RE: Projet SUEZ RV Ouest dans le port de Nantes-Cheviré - Assainissement Non Collectif - Avis ARS - gestion eaux usées traitées : courrier

Bonjour,

La note technique du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5 indique :

« Evacuation des eaux usées traitées :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 21 juillet 2015, les eaux usées traitées sont de préférence rejetées dans les eaux superficielles ou réutilisées conformément à l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts.

Evacuation dans les eaux superficielles :

Le rejet doit se faire dans les eaux superficielles. **Les réseaux d'eaux pluviales ou fossés ne sont pas des eaux superficielles**. Ils n'ont pas vocation à recevoir des eaux usées traitées. Si cette solution devait être envisagée car aucune autre solution technique n'est possible, le maître d'ouvrage de l'installation d'ANC devra obtenir l'autorisation du propriétaire ou gestionnaire du réseau d'eaux pluviales ou du fossé. La procédure de conception sera
différente selon que l'exutoire final du réseau ou fossé se fait dans les eaux superficielles ou par infiltration. »

Une clôture du bassin de rétention pluviale me semblerait opportun pour couper tout contact avec des eaux usées traitées.

Enfin et bien que l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population, ne cite pas explicitement la Loire-Atlantique, il pourrait être pertinent d'assurer des opérations de démoustication de confort sur ce bassin alimenté par des eaux usées traitées.

L'ARS n'aura pas d'opposition quant à la réalisation d'un tel projet sous réserve à minima de l'obtention des accords cités ci-dessus.

Cordialement,

Rodrigue LETORT
Délégation territoriale de Loire-Atlantique
Département de la Sécurité Sanitaire des Personnes et de l'Environnement
Cellule Environnement Extérieur
Ingénieur d'études sanitaires
02.49.10.41.80
rodrigue.letort@ars.sante.fr

Agence régionale de santé Pays de la Loire
CS 56233 - 44262 NANTES cedex 2 - 02 49 10 40.00
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr- ars-dt44-sspe@ars.sante.fr

Annexe 09 : Plateforme Sud - Plan général

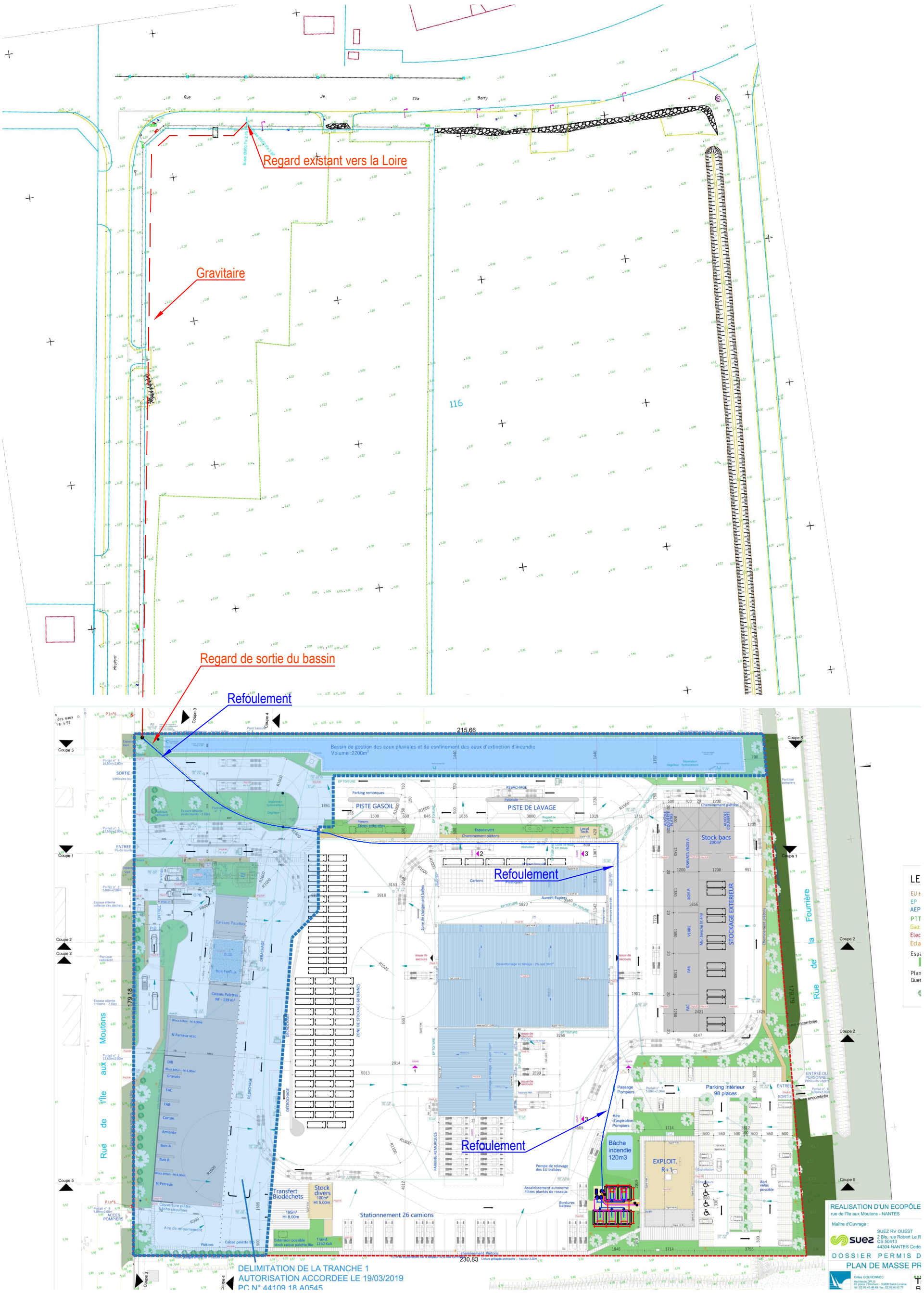

Système d'assainissement non-collectif - Plateforme Sud - Bâtiment d'exploitation

Projet d'Ecopôle de recyclage, traitement et valorisation de déchets

Zone industrialo-portuaire de Cheviré

PLAN GENERAL

Dessin : JPD	Date : Avril 2019	Echelle : 1 : 1250	Indice : c

Annexe 10 : Plateforme Sud - Plan de masse ANC – Bureaux

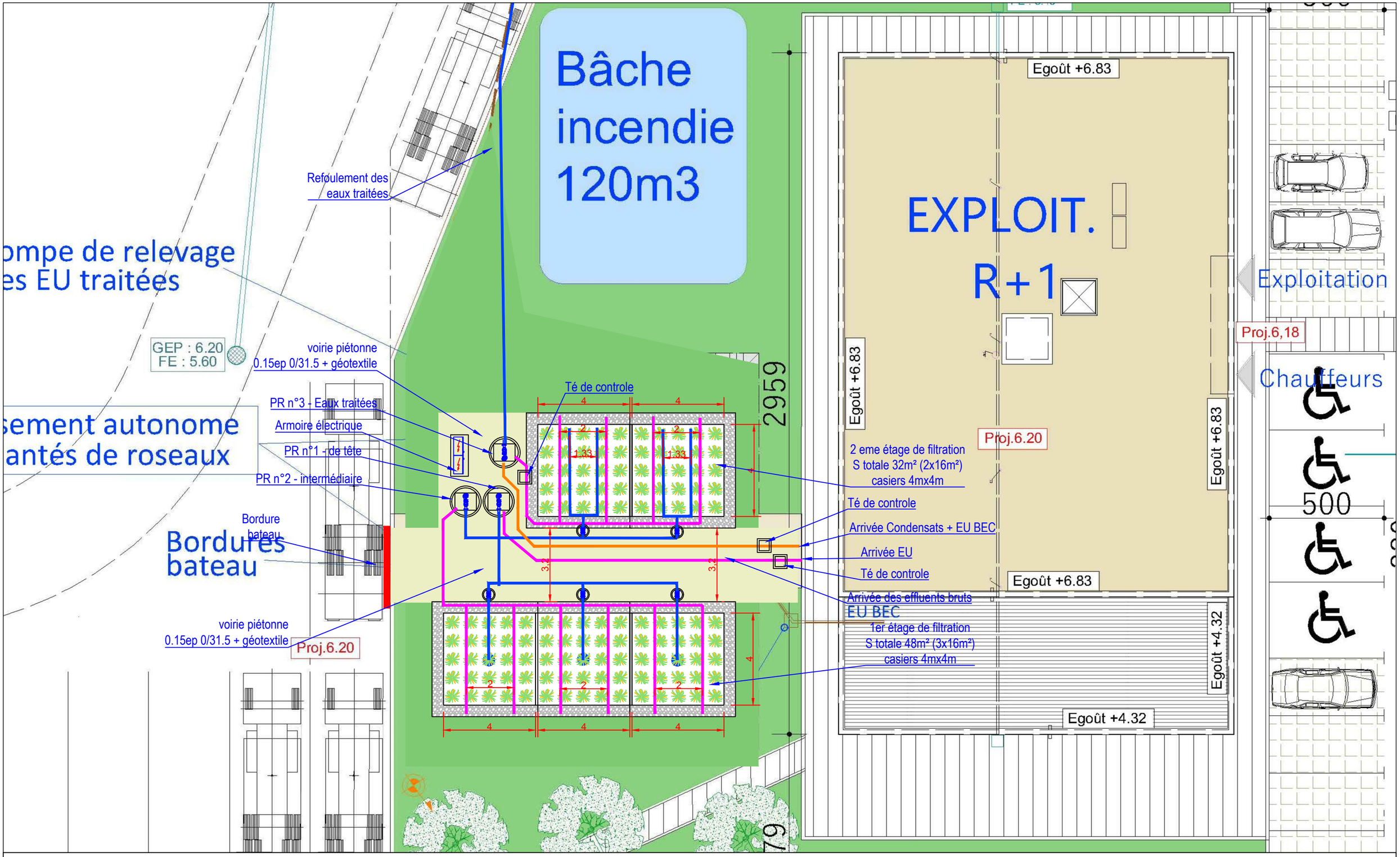

Système d'assainissement non-collectif - Plateforme Sud - Bâtiment d'exploitation

Projet d'Ecopôle de recyclage, traitement et valorisation de déchets

Zone industrialo-portuaire de Cheviré

PLAN DE MASSE

Dessin : JPD	Date : Avril 2019	Echelle : 1 : 150	Indice : c

Annexe 11 : Plateforme Sud – Profil hydraulique – ANC – Bureaux

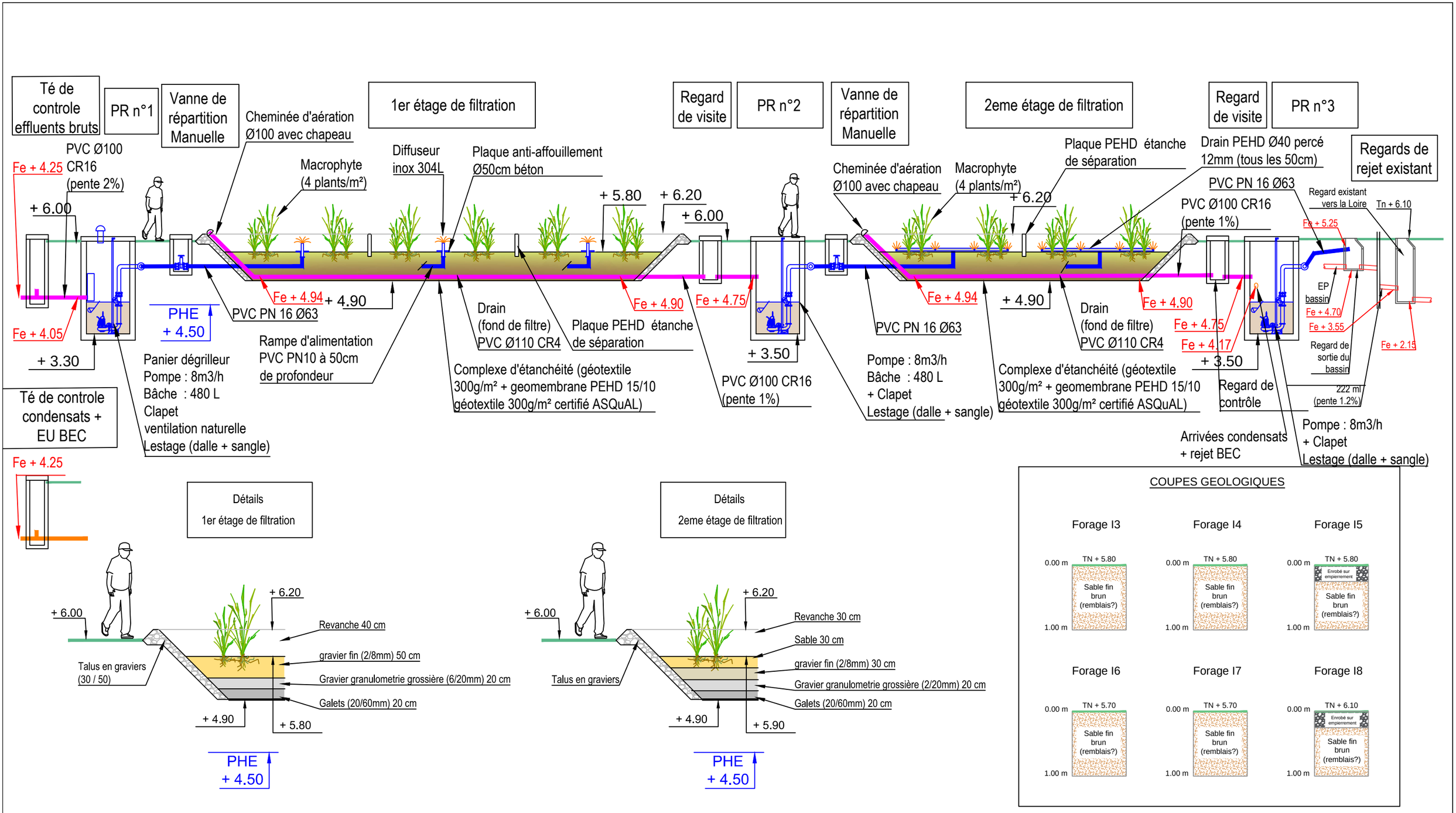

Système d'assainissement non-collectif - Plateforme Sud - Bâtiment d'exploitation

Projet d'Ecopôle de recyclage, traitement et valorisation de déchets

Zone industrialo-portuaire de Cheviré

PROFIL HYDRAULIQUE

Dessin : JPD	Date : Avril 2019	Echelle : 1 : 100	Indice : c

Annexe 12 : Cahier de vie ANC (SPANC de Nantes Métropole)

Partie réservée à l'administration
N° dossier SPANC :
Version :

Cahier de vie
Installations d'assainissement non collectif
de capacité supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH

MAITRE D'OUVRAGE
Nom du propriétaire (société, collectivité, ...) :
Adresse :
Adresse mail :
Téléphone :
Personne référente du dispositif :

IDENTIFICATION DU DISPOSITIF		
Adresse :		
Références cadastrales (et Coordonnées Lambert 93 si connu) :		
SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE (SPANC)		
Nom :		
Adresse :		
Adresse mail :		
Téléphone :		
Historique des contrôles de l'installation :		
☐ Contrôle de conception	Avis :	Date :
☐ Contrôle de bonne exécution des travaux	Avis :	Date :
☐ Contrôle de bon fonctionnement	Avis :	Date :

LISTE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF		
Entreprise et nom du référent	Coordonnées (Adresse, téléphone, mail)	Domaine d'intervention
		ex. suivi de l'exploitation *ex. vidange*

CONSIGNES

UTILISATION DE CE CAHIER DE VIE :

Toutes les parties concernant votre système doivent être complétées. Les autres parties sont conservées et portent la mention « sans objet ». Les inscriptions en bleu italique dans ce modèle sont données à titre indicatif et doivent être supprimées lors de la rédaction du cahier de vie.

OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

Le fonctionnement et la longévité d'un système (système d'assainissement collectif ou installation d'assainissement non collectif) dépend du bon entretien des ouvrages. En qualité de maître d'ouvrage, vous devez mettre en place une autosurveillance de votre système d'assainissement en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Pour cela, vous devez rédiger et tenir à jour un cahier de vie comportant un programme d'exploitation sur 10 ans.

Le cahier de vie permet au service en charge du contrôle (service police de l'eau ou service public d'assainissement non collectif) de réaliser chaque année le contrôle annuel de la conformité selon l'arrêté du 21 juillet 2015 et de vous informer avant le 1er juin de la situation de conformité.

ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE:

Je soussigné, , m'engage à faire mettre en application et, le cas échéant, faire respecter par mon exploitant le programme d'exploitation et d'autosurveillance décrit dans le présent cahier de vie et répondant à la réglementation en vigueur.
Pour ce faire, j'affirme que les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que, le cas échéant, le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.
Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration de l'exploitation et de l'autosurveillance.

A , le

Signature*:

*: Ce document doit être impérativement signé. Dans le cas contraire, une « non-conformité » sera établie.

RÈGLES DE TRANSMISSION DU CAHIER DE VIE :

1. Vous devez transmettre, la première année, une copie de l'ensemble du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Date de première transmission du cahier de vie au service en charge du contrôle :

2. En cas de modification des sections 1 ou 2, vous devez à nouveau transmettre au service en charge du contrôle, une copie du cahier de vie.

MODIFICATION(S) DU CAHIER DE VIE	
Objet de la modification:	Date de transmission au service en charge du contrôle:

3. Vous devez ensuite transmettre chaque année avant le 1er mars, une copie de la section 3 de l'année antérieure du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Vous devez conserver et tenir à la disposition du service en charge du contrôle l'ensemble du cahier de vie et les sections 3 des années antérieures.

En cas de non-conformité annuelle, vous devez faire parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs que vous entendez mettre en œuvre.

Note : L'utilisation des données issues de ce cahier de vie devra respecter la réglementation relative aux données personnelles.

SECTION 1:
DESCRIPTION, EXPLOITATION ET GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1.1. DESCRIPTION

Décrivez le système (système de collecte et de traitement, évacuation) à l'aide du tableau ci-dessous. Joignez en Annexe F de ce cahier de vie la copie des fiches techniques des équipements ou des guides d'utilisation des unités de traitement rédigés par les fabricants/constructeurs.

DESCRIPTION GENERALE	
Nombre d'immeubles raccordés : Population raccordée : *ex. 40 personnes, 80 élèves, 100 couchages, ...* Activités particulières (*le cas échéant*) : *ex. bar, restaurant, ...* **Capacité nominale (EH)** :	
SYSTEME DE COLLECTE	
Linéaire de réseau (m) : Nombre de poste(s) de pompage (*le cas échéant*) : Linéaire de la conduite de refoulement associée (m) :	
Nombre de points de déversement (*le cas échéant*) : *ex. déversoirs d'orage, trop-plein de poste, ...*	
SYSTEME DE TRAITEMENT	
Description des ouvrages composant le dispositif : *ex. déversoir en tête de station, décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, ... pour les ouvrages* *ex. auget, surpresseur, ventilation, ... pour les équipements* - - -	
-	
Localisation de la station de traitement des eaux usées et de son/ses point(s) de rejets : *ex. sur un fond de carte IGN*	
Date de mise en service :	
Type de traitement des boues (le cas échéant) :	
EVACUATION DES EAUX USEES TRAITEES ou POINT DE REJET	

Références cadastrales (et Coordonnées Lambert 93 si connu) :

Cochez la ou les case(s) correspondante(s) :
// rejet dans le milieu hydraulique superficiel (cours d'eau, fossé, ...) :
autorisation reçue : //oui //non
// réutilisation pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts
// infiltration dans le sol/sous sol

Liste des principaux ouvrages composants l'évacuation des eaux usées traitées : *ex. zone de rejet végétalisée, bassin d'infiltration, ... pour les ouvrages* *ex. fossé, conduite d'eaux pluviales, ... pour les points de rejets*

1.2. SCHEMA OU SYNOPTIQUE

1. Fournissez le plan de récolement de l'installation en annexe A de ce cahier de vie. Ce plan doit présenter l'intégralité de la filière d'assainissement des sorties d'eaux usées jusqu'au rejet (ou infiltration) et indiquer les informations suivantes :

- le positionnement des ouvrages et réseaux concernés dans leur environnement (bâtiments, voies de circulation et/ou de stationnement, végétations, puits, limites de propriété,...) sur un plan côté avec une échelle adaptée.

- Pour les canalisations :

- *le cheminement des réseaux (sens d'écoulement...),*
- *leurs dimensions (diamètre...), matériaux (ex : PVC, classe de résistance...) et type d'écoulement (gravitaire ou refoulement),*
- *la profondeur des réseaux: du Terrain Naturel fini au Fil d'Eau (point bas de la canalisation).*

- Pour les ouvrages (regards, tabourets, filière d'assainissement...):

- *leurs dimensions (longueurs, largeurs, hauteurs), matériaux (ex : béton, PEHD, PRV...), type d'ouvrage (ex. : microstation, fosse toutes eaux, filtre,...)*
- *la profondeur des ouvrages.*

2. Repérez sur un schéma ou synoptique légendé ci-dessous :

- les principaux ouvrages du système de collecte (ex. poste de pompage, points de déversement, ...) ;

- les principaux ouvrages du système de traitement (ex. décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, points d'autosurveillance (prélèvement, mesure de débit), ...) ;

- le point de rejet et/ou les ouvrages d'évacuation des eaux usées traitées ;

ex. filtre à sable

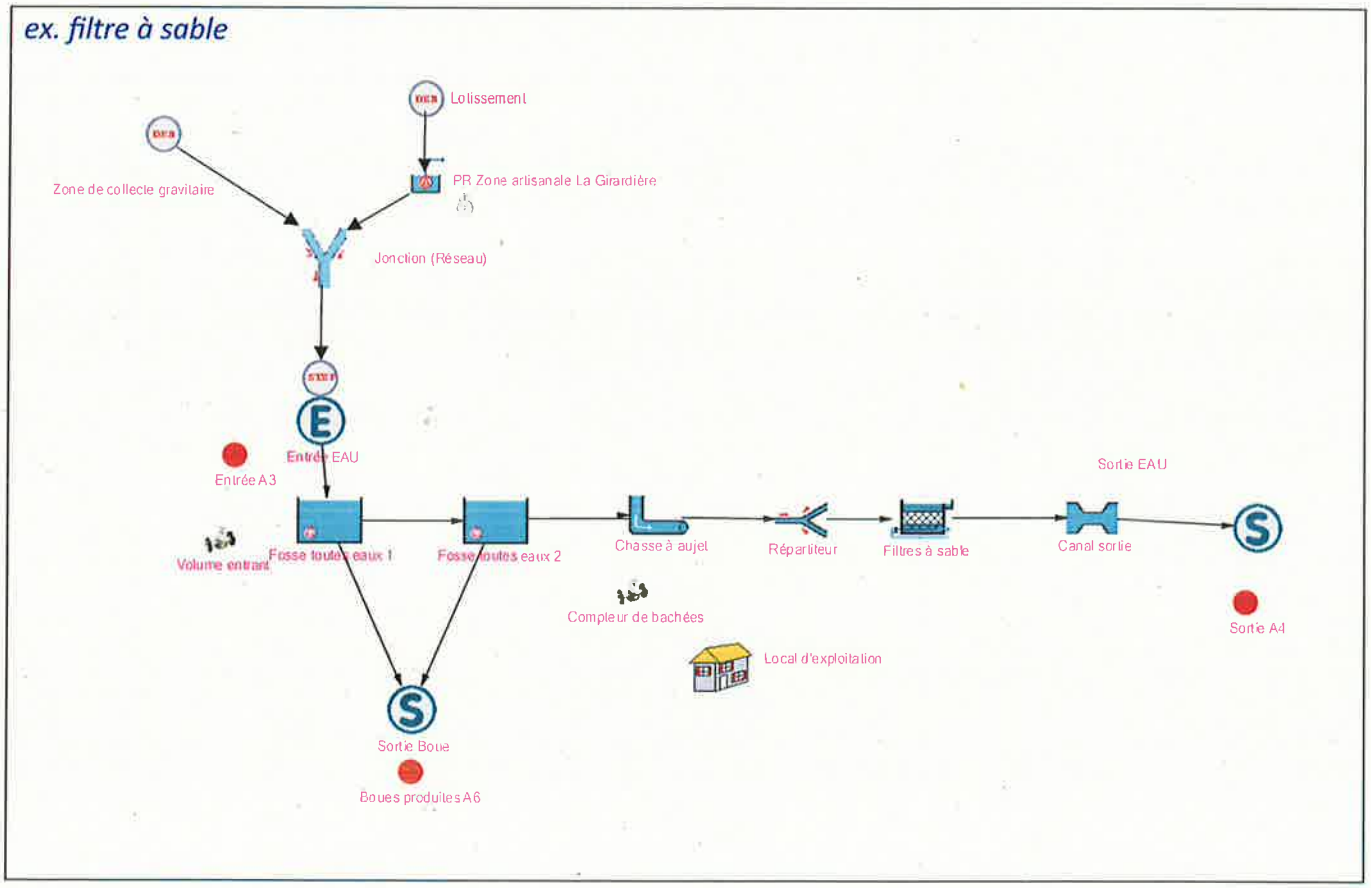

1.3. PROGRAMME D'EXPLOITATION SUR 10 ANS ET ORGANISATION

Recensez et décrivez les actions prévisionnelles d'exploitation sur les systèmes de collecte (ex. curages, visites des postes de pompage, ...), de traitement (ex. contrôles visuels des équipements, changement de filtre à air, changement de média filtrant, vidanges, réalisation de test simplifiés, ...) et l'ouvrage d'évacuation, le cas échéant. Précisez qui les fait et à quelle fréquence.

Citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'exploitation et joignez en annexe B de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'exploitation de l'installation.

Nature de l'action:	Opérateur:	Fréquence:
ex. rotation des filtres	*maître d'ouvrage*	*ex. 1 fois par semaine, ...*
ex. contrôle visuel des ouvrages	*exploitant A*	*ex. 1 fois tous les 15 jours, ...*
ex. évacuation des boues ou matières de vidange	*prestataire*	*ex. 1 fois par an, ...*
ex. hydrocurage du réseau de collecte	*prestataire*	*ex. 1 fois par an, ...*

N.B. : ***Si aucune fréquence de passage n'est renseignée dans le programme d'exploitation, la fréquence minimale de passage est fixée à un passage par semaine*** *tel qu'indiquée dans l'Arrêté du 21/07/2015 modifié par l'Arrêté du 24/08/2017 relatif aux installations*

d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

SECTION 2: ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1. MÉTHODES UTILISÉES POUR LE SUIVI DU SYSTÈME

Pour chaque information d'autosurveillance devant être recueillie, précisez la méthode utilisée et la fréquence.

Information recueillie:	Méthode:	Fréquence:
1. Existence de déversements (*s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass*)	*ex. observation de traces de déversement à l'exutoire, défaut de poste de relevage sur une durée importante, ...*	*ex. à chaque passage, ...*
2. Estimation du débit entrant ou sortant	*ex. à partir d'un débitmètre, de compteurs d'équipements de transfert ou de répartition (poste de relevage, chasse à auget, ...), de la consommation en eau potable de la zone de collecte, du nombre de branchements, d'une mesure ponctuelle du volume d'eaux usée en sortie en un temps donné (empotage), ...*	*ex. 1 fois par an, ...*
3. Nature, quantité et destination des déchets évacués	*ex. à partir des tonnages mentionnés sur les bons d'élimination ou d'une estimation du poids :* *- graisses :* *- refus de dégrillage :* *- produits de curage :*	*ex. à chaque évacuation, ...*
3bis. Nature, estimation de la quantité et destination des boues ou matières de vidange évacuées	*ex. quantité brute en m^3 indiquée sur le bordereau, boues sèches évacuées pour les filtres plantés, pour la quantité de matières sèches : estimation sur la base d'une mesure de la siccité, d'une valeur de siccité fournie par le fabricant/constructeur ou à défaut, d'une valeur de 17g/L (FNDAE n°30), ...*	*ex. à chaque évacuation, ...*
4. Estimation de la consommation d'énergie	*ex. sur la base d'un compteur spécifique (si existant) ou des indications du fabricant/constructeur des équipements (pompes, ...), ...*	*ex. 1 fois par an, ...*
5. Consommation de réactifs	*ex. sur la base des bordereaux de livraison, des temps de fonctionnement des équipements, des indications du fabriquant/constructeur, ...*	*ex. 1 fois par an, ...*
6. Volume et destination des eaux usées traitées réutilisées (*le cas*	*ex. sur la base de l'estimation du débit sur la file eau et application d'un taux de réutilisation, ...*	*ex . 1 fois par an, ...*

échéant)		
7. Autres	*ex. relevés de compteurs (de moteur, de pompe, d'auget, ...),* *réalisation de tests simplifiés (bandelettes NH_4, NO_3, pH, ...),* *mesures in situ (O_2 dissous, potentiel redox, performances épuratoires, ...), ...*	*ex. à chaque passage, ...*

2.2. ORGANISATION DU OU DES GESTIONNAIRE(S) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE

L'autosurveillance est-elle assurée directement par le maître d'ouvrage ?
(*cochez la case correspondante*) ☐ oui ☐ non
Si non, citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'autosurveillance et joignez en annexe C de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'autosurveillance de l'installation.

Personne(s) chargée(s) de l'autosurveillance :

Partie réservée à l'administration

N° dossier SPANC :

Date de réception :

SECTION 3: SUIVI DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNÉE: 20__

La section 3 est rédigée sous forme d'une partie détachable.

A chaque début d'année (avant le 1er mars) vous devez :
- renseigner la section 3 de l'année passée et en transmettre une copie au service en charge du contrôle ;
- conserver les sections 3 des années antérieures pour les tenir à disposition du service en charge du contrôle.
- transmettre une copie des sections 1 et 2 si celles-ci ont été modifiées au service en charge du contrôle

3.1. ACTES DATÉS EFFECTUÉS

Listez ici les actes effectués (opérations d'exploitation et de maintenance) en les datant et en précisant l'intervenant.

Nature de l'opération:	Date:	Intervenant (personne, entreprise):

3.2. INFORMATIONS D'AUTOSURVEILLANCE

Complétez ici les informations d'autosurveillance recueillies.
Joignez les copies des résultats des tests simplifiés en annexe E, le cas échéant.

1. Existence de déversements (*s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass*) :
2. Estimation du débit entrant ou sortant (m^3/an) :

3. Déchets et boues ou matières de vidange évacuées :

Nature:	Estimation de la quantité(*précisez l'unité*) :	Destination:

4. Estimation de la consommation d'énergie (kWh) :

5. Consommation de réactifs (*le cas échéant*) :

Nature:	Estimation de la quantité(*précisez l'unité*) :

6. Eaux usées traitées réutilisées (*le cas échéant*) :

Volume (m^3):	Destination:

7. Autres :
ex. relevés de compteurs (de moteur, de pompe, d'auget, ...), réalisation de tests simplifiés (bandelettes NH_4, NO_3, pH, ...), mesures in situ (O_2 dissous, potentiel redox, performances épuratoires, ...), ...
ex. les résultats peuvent être présentés dans un tableau en annexe D

3.3. DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA DESTINATION DES BOUES OU MATIÈRES DE VIDANGE

Joignez en annexe D de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange.

3.4. Evénements majeurs survenus

Listez ici les évènements majeurs survenus (pannes, situations exceptionnelles, alertes, ...) en les datant.

Nature de l'événement:	Date:

3.5. Travaux

Listez les travaux réalisés (achevés ou en cours) sur le système de collecte ou la station de traitement des eaux usées (ex. renouvellement de réseaux, réhabilitation, extension, ...).

Nature des travaux:	Ouvrage concerné:	Nom de l'entreprise:	Date de réception ou état d'avancement au 31 décembre:

Si ces travaux modifient les données descriptives de l'installation figurant à la section 1, vous devez les remettre à jour et envoyer une copie du cahier de vie au service en charge du contrôle.

ANNEXES

ANNEXE A : COPIE DU PLAN DE RÉCOLEMENT DE L'INSTALLATION (§ 1.2 DU CAHIER DE VIE).

ANNEXE B : COPIE DES CONTRATS D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION (§ 1.3 DU CAHIER DE VIE).

ANNEXE C : COPIE DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DE L'INSTALLATION (§ 2.2 DU CAHIER DE VIE).

ANNEXE D : COPIE DES JUSTIFICATIFS D'ÉLIMINATION DES BOUES OU BORDEREAUX DE SUIVI DES MATIÈRES DE VIDANGE (§ 3.3 DU CAHIER DE VIE).

ANNEXE E : RÉSULTATS DES TESTS SIMPLIFIÉS (§ 3.2 DU CAHIER DE VIE).

ANNEXE F : COPIE DES FICHES TECHNIQUES DES ÉQUIPEMENTS OU DES GUIDES D'UTILISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT RÉDIGÉS PAR LES FABRICANTS/CONSTRUCTEURS (§ 1.1 DU CAHIER DE VIE).

Annexe 13 : Affichage réglementaire (SPANC de Nantes Métropole)

INFORMATION DU PUBLIC

PROJET D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom du maître d'ouvrage :

Nature du projet :

Lieu où le dossier de conception est consultable :

Informations sur l'utilisation de ce modèle de panneau d'information du public, à destination du maître d'ouvrage :

Selon l'article 9 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 et relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5 :

- Ce panneau d'information du public doit être **affiché sur le terrain d'implantation** du projet d'installation d'assainissement non collectif. Si, compte-tenu de l'implantation de l'installation envisagée, cette condition ne peut pas être respectée, le maître d'ouvrage affiche l'information en mairie de la commune concernée.
- La durée d'affichage est d'au **minimum un mois** et **ne peut prendre fin avant la décision finale de réalisation du SPANC**.
- Le **dossier de conception est tenu à la disposition du public** par le maître d'ouvrage.

Il est conseillé :

- d'étanchéifier ce panneau d'information du public en le plaçant, par exemple, dans une pochette plastique s'il est affiché sur le terrain d'implantation ;
- de commencer l'information du public dès le dépôt du dossier de conception auprès du SPANC et de la poursuivre jusqu'à la réception des travaux ;
- de tenir le dossier de conception à la disposition du public en mairie ou au SPANC.

Annexe 14 : Fiche type de Nantes Métropole – Demande de validation du projet d'Assainissement Non Collectif

Nantes Métropole

NANTES MÉTROPOLE
44 923 Nantes Cedex 9

Direction des Opérateurs Publics Eau et Assainissement – Pôle Assainissement - SPANC
TÉL : 02 40 95 99 09
FAX : 02 40 43 13 49

Installation
d'un dispositif d'assainissement
non collectif

Demande de validation du projet

AOPD240

Ce formulaire est à remplir par le pétitionnaire et <u>doit être remis directement au SPANC</u> (service public d'assainissement non collectif) de Nantes Métropole, accompagné des pièces listées ci-dessous dans le cas d'un projet faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (PC, DT, …) et dans le cas d'un projet de réhabilitation.

Date de la demande : N° PC/DT/ … :
Adresse du lieu de réalisation des travaux :
Code postal : Commune :
Section et numéro de cadastre des parcelles concernées par le projet :

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et prénom :
Adresse actuelle :
Code postal : Commune :
Tél. :

Occupant de l'immeuble :

Nom et prénom :
Tél. :

Nature du projet :

☐ Construction neuve ☐ Extension ☐ Changement de destination
☐ Rénovation ☐ Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif

Caractéristiques de l'immeuble :

Superficie totale du terrain : ____ m² Nature de l'immeuble (habitation, bureaux, ..) : _____
Nombre de pièces principales de l'habitation (nombre de chambres et bureaux, séjour/salon …): _____
Nombre d'occupants : _____
Destination de l'immeuble : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location/vente
Alimentation en eau potable : ☐ Adduction publique ☐ Puits ou forage-distance/dispositif d'assainissement ____ m

Réalisation du projet d'assainissement non collectif :

Nom du concepteur du projet d'assainissement (bureau d'études,…) :
Adresse : Référence n° étude :
Code postal : Commune : Tél. :

Pièces à fournir :

- Une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement non collectif (généralement réalisée par un bureau d'études spécialisé).
- **Dans le cadre d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, …), le dossier d'urbanisme, le document CERFA et les plans intérieurs de tous les niveaux en indiquant la surface habitable de chaque pièce (loi carrez) et leur usage.**
- Dans le cas d'un rejet superficiel (fossé, réseau pluvial,…), l'autorisation du propriétaire de l'exutoire envisagé et les servitudes foncières nécessaires.

Engagements du pétitionnaire :

- Ne pas modifier l'installation prévue sans l'accord écrit du SPANC.
- Ne pas entreprendre les travaux sans l'approbation du dossier et sans avoir informé le SPANC de la date des travaux.
- Réaliser l'installation d'assainissement en son entier conformément la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé.
- Respecter l'avis émis par le SPANC sur votre projet.

Le pétitionnaire : Date : Signature :

Page réservée au SPANC

Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Dossier n° : _____

Partie à remplir par le S.P.A.N.C. : points de vérification de l'étude

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? ☐ Oui ☐ Non

Pente du terrain : ☐ Faible < 5 % ☐ Moyenne entre 5 et 10 % ☐ Forte (> 10 %) ☐ NR

Présence d'un captage d'eau à moins de 35 m (puits ou forage) ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :

Projet dans un périmètre de protection de captage d'eau potable : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Aptitude du sol à l'épandage : ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Faible

Traces d'hydromorphie ou nappe à faible profondeur : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Si oui, distance par rapport au terrain naturel :

Présence d'un substratum rocheux à faible profondeur : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Si oui, distance par rapport au terrain naturel :

Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles traitées séparement ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Définition de la filière :

Dispositif de prétraitement :

- Dispositif : Volume :
- Le volume de prétraitement est-il suffisant ? ☐ Oui ☐ Non :……
- Une ventilation haute est-elle prévue ? :
  - Sur les équipements sanitaires ☐ Oui ☐ Non ☐ NR
  - En aval du prétraitement : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Dispositif de traitement :

- Dispositif : Dimensions :……..
- Le dispositif est-il adapté aux contraintes du sol ? ☐ Oui ☐ Non……
- Dimensionnement adapté à la construction ☐ Oui ☐ Non
- Étanchéité prévue : ☐ Oui_____ ☐ Non ☐ NR
- Pente : 2 à 4 % entre sortie des effluents et fosse : ☐ Oui ☐ Non ☐ Pompe ☐ NR
  - 0,5 % minimum entre fosse et traitement : ☐ Oui ☐ Non ☐ Pompe ☐ NR
- Pompe de relevage en sortie du traitement : ☐ Oui ☐ Non

Implantation de la filière :

Respect des distances : (* distances conseillées)

- 35 m des puits, sources, …utilisés pour la consommation humaine ☐Oui ☐Non
- 3m* de toute végétation à fort enracinement ☐ Oui ☐ Non
- 3m* des limites de propriétés ☐ Oui ☐ Non
- 5 m* de l'immeuble ☐ Oui ☐ Non

Passage de véhicule/parking : ☐ Oui_____ ☐ Non ☐ NR

Évacuation des eaux traitées :

Exutoire (sous-sol, fossé privé, busage, etc.) :

Le pétitionnaire possède-t-il les autorisations nécessaires ? (autorisation de rejet en milieu superficiel, servitudes, dérogation préfectorale si rejet par puits d'infiltration) Oui Non

Avis du contrôleur du service public d'assainissement non collectif :

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

Commentaires : voir avis SPANC

Le contrôleur du SPANC :

Nom : Date : Signature :

NR : Non Renseigné

Annexe 15 : Fiche type de Nantes Métropole - Demande de validation du projet Plateforme Sud T2 (Bureaux) renseigné pour la partie « *Pétitionnaire* »

Nantes Métropole

NANTES MÉTROPOLE
44 923 Nantes Cedex 9

Direction des Opérateurs Publics Eau et Assainissement – Pôle Assainissement - SPANC
TÉL : 02 40 95 99 09
FAX : 02 40 43 13 49

Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Demande de validation du projet

AOPD240

Ce formulaire est à remplir par le pétitionnaire et doit être remis directement au SPANC (service public d'assainissement non collectif) de Nantes Métropole, accompagné des pièces listées ci-dessous dans le cas d'un projet faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (PC, DT, ...) et dans le cas d'un projet de réhabilitation.

Date de la demande : N° PC/DT/ ... :
Adresse du lieu de réalisation des travaux : SUEZ RV Ouest – rue de l'île aux moutons – Zi Cheviré
Code postal : 44 100 Commune : NANTES
Section et numéro de cadastre des parcelles concernées par le projet : Parcelle 116 – Section IY

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et prénom : SUEZ RV OUEST
Adresse actuelle : 2 bis, rue Robert Le Ricolais
Code postal : 44304 Commune : NANTES
Tél. : 02 40 57 46 30

Occupant de l'immeuble :

Nom et prénom : JAMEN Guillaume
Tél. : 06 78 00 40 24

Nature du projet : Plateforme Tri de déchets – Sud – Bureaux

☒ Construction neuve ☐ Extension ☐ Changement de destination
☐ Rénovation ☐ Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif

Caractéristiques de l'immeuble :

Superficie totale du terrain : 4ha ~~m²~~ Nature de l'immeuble (habitation, bureaux, ..) : Bureaux – Locaux Sociaux
Nombre de pièces principales de l'habitation (nombre de chambres et bureaux, séjour/salon ...): _____
Nombre d'occupants : 80 employés temps plein
Destination de l'immeuble : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location/vente
Alimentation en eau potable : ☒ Adduction publique ☐ Puits ou forage-distance/dispositif d'assainissement ____ m

Réalisation du projet d'assainissement non collectif :

Nom du concepteur du projet d'assainissement (bureau d'études,...) : SCE
Adresse : 4 rue René Viviani
Référence n° étude : 180 221
Code postal : 44262 Commune : NANTES Cedex 2 – CS 26220
Tél. : 02 51 17 29 29

Pièces à fournir :

- Une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement non collectif (généralement réalisée par un bureau d'études spécialisé).
- **Dans le cadre d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, ...), le dossier d'urbanisme, le document CERFA et les plans intérieurs de tous les niveaux en indiquant la surface habitable de chaque pièce (loi carrez) et leur usage.**
- Dans le cas d'un rejet superficiel (fossé, réseau pluvial,...), l'autorisation du propriétaire de l'exutoire envisagé et les servitudes foncières nécessaires.

Engagements du pétitionnaire :

- Ne pas modifier l'installation prévue sans l'accord écrit du SPANC.
- Ne pas entreprendre les travaux sans l'approbation du dossier et sans avoir informé le SPANC de la date des travaux.
- Réaliser l'installation d'assainissement en son entier conformément la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé.
- Respecter l'avis émis par le SPANC sur votre projet.

C. CAPELLE

Le pétitionnaire : Date : 18/04/2019 Signature :

Page réservée au SPANC

Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Dossier n° : _____

Partie à remplir par le S.P.A.N.C. : points de vérification de l'étude

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? ☐ Oui ☐ Non

Pente du terrain : ☐ Faible < 5 % ☐ Moyenne entre 5 et 10 % ☐ Forte (> 10 %) ☐ NR

Présence d'un captage d'eau à moins de 35 m (puits ou forage) ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :

Projet dans un périmètre de protection de captage d'eau potable : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Aptitude du sol à l'épandage : ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Faible

Traces d'hydromorphie ou nappe à faible profondeur : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Si oui, distance par rapport au terrain naturel :

Présence d'un substratum rocheux à faible profondeur : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Si oui, distance par rapport au terrain naturel :

Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles traitées séparement ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Définition de la filière :

Dispositif de prétraitement :

- Dispositif : Volume :
- Le volume de prétraitement est-il suffisant ? ☐ Oui ☐ Non :.....
- Une ventilation haute est-elle prévue ? :
  - Sur les équipements sanitaires ☐ Oui ☐ Non ☐ NR
  - En aval du prétraitement : ☐ Oui ☐ Non ☐ NR

Dispositif de traitement :

- Dispositif : Dimensions :.....
- Le dispositif est-il adapté aux contraintes du sol ? ☐ Oui ☐ Non.....
- Dimensionnement adapté à la construction ☐ Oui ☐ Non
- Étanchéité prévue : ☐ Oui _____ ☐ Non ☐ NR
- Pente : 2 à 4 % entre sortie des effluents et fosse : ☐ Oui ☐ Non ☐ Pompe ☐ NR
  - 0,5 % minimum entre fosse et traitement : ☐ Oui ☐ Non ☐ Pompe ☐ NR
- Pompe de relevage en sortie du traitement : ☐ Oui ☐ Non

Implantation de la filière :

Respect des distances : (* distances conseillées)

- 35 m des puits, sources, …utilisés pour la consommation humaine ☐ Oui ☐ Non
- 3m* de toute végétation à fort enracinement ☐ Oui ☐ Non
- 3m* des limites de propriétés ☐ Oui ☐ Non
- 5 m* de l'immeuble ☐ Oui ☐ Non

Passage de véhicule/parking : ☐ Oui _____ ☐ Non ☐ NR

Évacuation des eaux traitées :

Exutoire (sous-sol, fossé privé, busage, etc.) :

Le pétitionnaire possède-t-il les autorisations nécessaires ? (autorisation de rejet en milieu superficiel, servitudes, dérogation préfectorale si rejet par puits d'infiltration) Oui Non

Avis du contrôleur du service public d'assainissement non collectif :

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

Commentaires : voir avis SPANC

Le contrôleur du SPANC :

Nom : Date : Signature :

NR : Non Renseigné

Annexe 16 : Attestation SUEZ RV Ouest précisant que seul le bâtiment administratif va générer des eaux usées

Recyclage et valorisation des déchets – France

SUEZ RV OUEST

Attestation Projet Plateforme Suez RV Ouest

Je soussigné, **Christophe CAPELLE**, agissant en qualité de président de Suez RV Ouest, au capital de 3 404 528,00 € dont le siège social est sis Rue de la Terre Adélie – Parc Edonia (Bâtiment T) – CS 86820 - 35769 SAINT-GREGOIRE Cedex, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 353 647 282, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Atteste que seul le bâtiment administratif du projet objet de la demande ANC de la plateforme Suez RV Ouest, rue de l'île aux moutons à Nantes engendrera des eaux usées assimilées domestiques.

Fait à Saint-Grégoire, le 02 avril 2019

Christophe CAPELLE
Président

SUEZ
Suez RV Ouest - Tél : +33(0)2.23.21.23.00
Siège social : Parc Edonia - Bat. T - Rue de la Terre Adélie -CS 86820 - 35769 SAINT-GREGOIRE Cedex

sce
Aménagement
& environnement

www.sce.fr¶

GROUPE·KERAN¶

4 rue Viviani
CS 26220 - 44262 Nantes Cedex 2
Tél. +33 2 51 17 29 29